



«Les parents
au quotidien»



Le rapport 2003-2004

sur la situation et les besoins
des familles et des enfants

Ne pas oublier

Rencontre de parents
Passer à l'épicerie chercher
du pain et des fruits
Passer chez le nettoyeur



1311
Sous-Tota
TPS 7,0%

TVQ 7,5%

Total:

Carte de débit:

No d'autorisation: 7604EB

Merci de magasiner chez
ECHANGE OU REMBOURSEMENT
Sur tout produit réutilisable
dans l'emballage original
Délai : 10 jours
* Sauf exception



Conseil de la famille
et de l'enfance



Québec 

« Les parents
au quotidien »

Le rapport 2003-2004

sur la situation et les besoins
des familles et des enfants

Conseil de la famille
et de l'enfance

Québec 

Le Rapport annuel 2003-2004 sur la situation et les besoins des familles et des enfants a été adopté par le Conseil de la famille et de l'enfance à sa réunion du 29 janvier 2004, conformément à l'article 14 de la Loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance. Ce rapport a été préparé sous la responsabilité d'un comité de travail du Conseil de la famille et de l'enfance formé de :

M. François Blain
M^{me} Marguerite Blais
M^{me} Nicole Boily
M. Gilles Prud'homme
M^{me} Josée Roy

Recherche et rédaction :	Martine Côté et Caroline Caron
Consultations :	Martine Côté et Caroline Caron
Coordination :	Isabelle Bitaudeau
Soutien technique :	Céline Gariépy
Collaboration :	Dany David
Responsable des communications :	Odette Plante
Révision linguistique :	Babel communications
Graphisme :	Matteau Parent graphisme et communication inc.

Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte. La traduction et la reproduction totale ou partielle de ce Rapport sont autorisées à la condition que la source soit mentionnée.

Conseil de la famille et de l'enfance
900, boul. René-Lévesque Est
Place Québec, bureau 800
Québec (Québec) G1R 6B5
Téléphone : (418) 646-7678
1-877-221-7024 (sans frais)
Télécopieur : (418) 643-9832
Courriel : conseil.famille.enfance@cfe.gouv.qc.ca
Site : <http://www.cfe.gouv.qc.ca>

© 2004 Conseil de la famille et de l'enfance
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2004
Bibliothèque nationale du Canada, 2004

Janvier 2004

ISBN : 2-550-42152-3



Table des matières

Introduction	7
1 La diversité des familles : données sociodémographiques	11
1.1 Les structures et les trajectoires familiales	11
1.1.1 Les structures	11
1.1.2 Les trajectoires	12
1.2 L'activité professionnelle des parents	14
1.2.1 L'augmentation du taux d'activité des femmes	14
1.2.2 L'expansion du travail atypique et ses conséquences sur les familles	15
1.2.3 Comment concilier la vie familiale et la vie professionnelle?	18
1.3 Les revenus des familles	19
1.3.1 La situation financière des familles avec enfants de moins de 18 ans	19
1.3.2 Les familles à faible revenu	21
1.4 La scolarisation	23
1.5 La diversité ethnique et religieuse	24
1.6 Conclusion	25
2 Les familles dans leur environnement	27
2.1 Le mouvement des femmes	27
2.2 La montée de l'individualisme	28
2.2.1 Individualisation et formation du couple	29
2.2.2 La démocratisation des familles	29
2.2.3 Individualisme et politiques publiques	31
2.3 L'évolution des savoirs dans le domaine de l'enfance	32
2.3.1 Une transition vers une nouvelle conception de l'enfant	32
2.3.2 L'influence du discours scientifique sur les domaines de l'intervention publique	34

2.4 La multiplication et la désynchronisation des « temps sociaux »	36
2.4.1 Les « temps sociaux »	36
2.4.2 Le temps familial subordonné au temps de travail	37
2.4.3 Variation du temps familial en fonction du cycle familial et du sexe des parents	39
2.4.4 La désynchronisation des temps sociaux et la nécessité d'agir collectivement	39
2.5 Les familles dans le contexte de la mondialisation	40
2.6 Conclusion	42
3 Fonctions familiales et rôles parentaux : continuités, changements et émergence de nouveaux modèles	45
3.1 Les fonctions de la famille : de la continuité dans un contexte différent	45
3.2 Les rôles parentaux : changements et émergence de nouveaux modèles	47
3.2.1 La distinction entre le couple conjugal et le couple parental	47
3.2.2 L'identité maternelle et l'identité professionnelle : deux facettes indissociables de l'identité des mères	48
3.2.3 La paternité en transition : les pères inventent leur modèle	49
3.2.4 Recomposition familiale : des rôles à définir pour les nouveaux conjoints	52
3.2.5 Le rôle central des parents : réussir ses enfants	54
3.2.6 Le rôle des grands-parents	55
3.3 Conclusion	56
4 La réponse de la collectivité aux besoins des familles : une adéquation à améliorer	59
4.1 Les ressources et les services existants	59
4.1.1 Les grands réseaux d'intervention institutionnels	60
4.1.2 Le réseau communautaire	61
4.1.3 Le niveau local et régional	62
4.2 Les besoins effectifs des parents et la réponse qu'ils obtiennent	62
4.2.1 Le logement	62
4.2.2 Le transport	64
4.2.3 Les services de garde	64

4.2.4 L'école	65
4.2.5 La conciliation famille-travail	66
4.2.6 Les loisirs	68
4.2.7 Des familles qui voudraient être reconnues et soutenues	69
4.3 Les relations avec les intervenants	70
4.4 Pour une meilleure réponse aux besoins des familles québécoises: défis pour la collectivité	71
4.4.1 Une meilleure reconnaissance publique	72
4.4.2 Un meilleur soutien collectif	73
4.4.3 Adapter les organisations du travail aux réalités parentales	74
Conclusion	77
BIBLIOGRAPHIE	83
ANNEXE : CONSULTATIONS ET REMERCIEMENTS	93
COMPOSITION DU CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE	95





Dans son rapport annuel 2001-2002, le Conseil de la famille et de l'enfance traçait un portrait général de la situation et des besoins des familles du Québec qui a été suivi, en 2003, d'un rapport sur les familles vivant avec des adolescents et des adolescentes. Le contenu présenté dans ces rapports a incité les membres du Conseil à s'intéresser de plus près à la vie quotidienne des familles avec enfants ainsi qu'à leur environnement afin d'évaluer l'adéquation entre les services mis en place par la collectivité et les besoins effectifs des familles. Le présent rapport constitue l'aboutissement de la démarche de recherche et de consultation qui a été entreprise pour atteindre cet objectif.

Ce rapport annuel sur «les parents au quotidien» se divise en quatre parties. Il présente, dans un premier temps, des données sociodémographiques qui rendent compte de la diversité des familles québécoises. Il y est question des structures et des trajectoires familiales, de l'activité professionnelle des parents, des services de garde, des revenus ainsi que de la diversité ethnique et religieuse des familles actuelles.

En se penchant sur les changements socioculturels qui ont eu un impact sur l'évolution des familles québécoises depuis la Révolution tranquille, le chapitre suivant situe les familles dans leur contexte. Il s'intéresse donc aux phénomènes et aux mouvements sociaux qui ont participé à la transformation des structures familiales, ainsi qu'à l'évolution des représentations du couple, de la famille et de l'enfance. Ces mutations importantes ont modifié l'exercice de la parentalité au quotidien; leur prise en compte est conditionnelle à la compréhension des réalités familiales contemporaines. Le mouvement des femmes, la montée de l'individualisme, l'évolution des savoirs dans le domaine de l'enfance, l'articulation du temps individuel et familial (travail, école, loisirs, tâches domestiques, etc.), puis l'influence de la mondialisation sur le quotidien des parents sont abordés dans ce chapitre.

Le chapitre III aborde la famille québécoise sous l'angle de ses fonctions et des rôles parentaux tels qu'ils sont exercés dans le concret de la vie quotidienne. Si les fonctions familiales traditionnelles demeurent stables, on constate en revanche que la manière dont les parents assument leur rôle est marquée à la fois par la continuité, le changement et l'émergence de nouveaux modèles. Le portrait dressé met en évidence la diversité et la complexité des réalités familiales contemporaines. La prise en compte de cet état de fait devrait nous aider à

dégager des pistes d'action et d'intervention vers l'amélioration du soutien aux familles québécoises.

Le dernier chapitre porte sur l'adéquation entre les services collectifs disponibles et les besoins effectifs des parents. Un panorama des ressources et des services existants est d'abord proposé. À la lumière des besoins exprimés par les parents et leurs représentants, les principales difficultés qu'éprouvent les parents dans leur recherche de soutien sont décrites. Avant de proposer des pistes futures d'amélioration, on traite des relations entre les parents et les intervenants des différents réseaux qui interagissent avec les familles québécoises.

Il est à noter que ce rapport a bénéficié, en plus de la contribution du champ scientifique, de la précieuse collaboration des parents et de leurs représentants. Les consultations publiques menées au printemps 2003 à Gaspé, Joliette, Montréal et Québec ont permis de prendre le pouls des familles québécoises. Ces rencontres ont été autant d'occasions de souligner les joies et les difficultés d'être parents sur une base quotidienne. La fierté est indéniable, autant que les malaises ressentis à l'égard des institutions sociales qui ne reconnaissent pas toujours la légitimité et les compétences des parents. Le thème de la conciliation famille-travail a fait l'objet d'abondantes discussions. Le Conseil a été saisi de la frustration des parents face à une organisation du travail qui leur impose ses contraintes sans tenir compte de leurs responsabilités familiales et devant une offre de services collectifs qui ne satisfait pas toujours ces exigences, notamment en termes d'aménagements d'horaires (des services de garde atypiques convenant aux horaires du même type, par exemple). Ces témoignages sont tout à fait congruents avec les enquêtes sociologiques et attestent du manque de temps qui caractérise le quotidien des parents et qui leur fait éprouver un grand sentiment de culpabilité.

Ce n'est donc pas sans raison que le Rapport annuel 2003-2004 met l'accent, dans ses recommandations, sur la nécessité d'agir collectivement pour favoriser une meilleure conciliation famille-travail... et non l'inverse. Pouvoir compter sur un réseau de services éducatifs à la petite enfance constitue un progrès de taille lorsque l'on compare la situation actuelle à celle d'autrefois. Toutefois, plusieurs défis restent à relever, notamment au chapitre des services de garde en milieu scolaire. Des progrès substantiels ont aussi été accomplis récemment en matière de congés parentaux à la naissance. À la lumière des consultations publiques et des connaissances scientifiques, force est de constater, malgré tout, que sans la collaboration active des organisations du travail, on ne pourra parler d'une véritable approche de conciliation famille-travail. Cette insistance ne devrait toutefois pas nous amener à négliger une dimension capitale de la vie quotidienne des parents, la dimension économique. À maints égards, la situation financière des familles québécoises est préoccupante et mérite la plus grande attention dans nos analyses et recommandations.

La société québécoise a changé depuis les quarante dernières années. L'adaptation est toutefois un processus long qui exige des efforts tant du côté des parents que de la collectivité. Bien des progrès ont été accomplis au cours des dernières années, mais beaucoup reste encore à faire pour soutenir les familles adéquatement. Le Conseil de la famille et de l'enfance invite la société québécoise à relever ce défi.



Émy Bergeron

La diversité des familles :

1
DONNÉES
SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Ce premier chapitre dresse un portrait général des familles québécoises à partir de données sociodémographiques. Il est d'abord question de la diversité des structures familiales et de leurs trajectoires. Ensuite, l'activité professionnelle des parents, puis l'état de l'offre et de la demande de services de garde sont abordés. Enfin, quelques aspects socioculturels sont présentés afin de dégager certaines caractéristiques de la population québécoise, comme la scolarisation et la diversité ethnique et religieuse qui permettent de saisir la réalité des familles contemporaines dans un cadre sociologique plus vaste.

1.1 LES STRUCTURES ET LES TRAJECTOIRES FAMILIALES

1.1.1 LES STRUCTURES

Selon les données du dernier recensement canadien¹, le nombre de familles est en hausse au Québec et s'élève à plus de deux millions. Les couples mariés forment 58 % de ces familles, les unions libres 25 % et les familles monoparentales, 17 %². Cette répartition en fonction de la structure familiale confirme la tendance au déclin de la famille traditionnelle de même que la constante progression des unions libres, qui ont augmenté de 25 % au Québec depuis le recensement de 1996. Près des deux tiers des familles québécoises (62,7 %) ont des enfants de moins de 24 ans à la maison et environ une famille sur dix est recomposée. Toutes ensemble, elles ont 2 190 140 enfants, soit 1,73 enfant par famille en moyenne.

1 *Profil des familles et des ménages canadiens : la diversification se poursuit*, Ottawa, Statistique Canada, 2002, 37 p. Il s'agit du recensement 2001. Au sens de Statistique Canada, la famille est formée d'un couple, avec ou sans enfants, ou d'un adulte seul vivant avec au moins un enfant de moins de 24 ans. Sauf indication contraire, les données présentées dans cette partie sont accessibles sur la page « Québec, le nombre d'unions libres continue de monter en flèche », sur le site Internet de Statistique Canada.

2 Notons que 80 % des familles monoparentales ont une femme à leur tête. Pour la première fois, des données sur les familles homoparentales ont été recueillies : 10 360 couples se sont identifiés à cette catégorie. Plus de la moitié habite la région métropolitaine.

La répartition des enfants âgés de 0 à 14 ans selon la structure familiale nous renseigne sur la situation spécifique des enfants. Le nombre d'enfants vivant avec un couple intact ou recomposé est à la baisse, mais il demeure nettement majoritaire avec une proportion de 80,6 % en 2001, comparativement à 82,4 % en 1996. Plus de la moitié des enfants qui vivent avec deux adultes demeurent avec des parents mariés (52,1 %), un peu plus du quart (28,5 %) partagent le quotidien avec des parents en union libre, alors qu'un enfant sur cinq vit avec un parent seul³.

Le nombre d'enfants par famille a considérablement diminué au cours des dernières décennies, bien que de façon moins marquée depuis les années 1990. Plus de 43 % des familles ne comptent qu'un seul enfant, près de 41 % en ont deux, et seulement 15 % ont trois enfants ou plus⁴. Au Québec, une majorité d'enfants est donc soit enfant unique, soit membre d'une fratrie composée de seulement deux membres. Les statistiques le confirment : près du quart des enfants (24,4 %) sont enfants uniques et près de 46 % ont seulement une sœur ou un frère. Deux enfants sur dix partagent leur quotidien avec deux membres d'une même fratrie⁵ et moins d'un enfant sur dix vit dans une fratrie comportant quatre membres ou plus.

1.1.2 LES TRAJECTOIRES

La famille contemporaine se caractérise par la multiplicité de ses structures et de ses modalités. Cette tendance généralisée dans les pays industrialisée présente certaines particularités au Québec et elle n'est pas dépourvue d'incidences sur les trajectoires familiales. Le modèle de la famille nucléaire traditionnelle, autrefois dominant, coexiste désormais avec une variété de modèles familiaux.

La montée de l'union libre comme forme conjugale et comme mode de formation des familles constitue à n'en pas douter un des phénomènes les plus marquants de l'histoire récente de la société québécoise. Le Québec est la province où ce mode d'union est le plus fréquent : il caractérise 30 %

3 *Les familles et les enfants au Québec : statistiques principales* [dépliant], Québec, Conseil de la famille et de l'enfance; Institut de la statistique du Québec; ministère de la Famille et de l'Enfance, 2002. Il s'agit des familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans.

4 Québec (Province). Institut de la statistique du Québec, « Familles avec enfants selon la structure et le nombre d'enfants de moins de 25 ans, Québec, 1951-2001 » [en ligne], Québec, Institut, 2003.

5 Québec (Province). Institut de la statistique du Québec, « Enfants de moins de 25 ans dans les familles selon la taille de la fratrie, Québec, 1951-2001 » [en ligne], Québec, Institut, 2003.

des familles québécoises avec enfants⁶. C'est aussi au Québec que l'on retrouve le plus grand nombre d'enfants vivant avec des parents en union libre, soit 29 % comparativement à 8,2 % dans le reste du Canada. En fait, depuis un certain nombre d'années, la majorité des naissances se déroule au sein d'unions libres au Québec. En 2002, la proportion en est évaluée à près de 60 %⁷.

En dépit de ce changement profond, la grande majorité des familles québécoises connaît une trajectoire familiale classique : formation du couple, naissance des enfants, éducation, départ des enfants du foyer familial, puis retour à la vie à deux. Une part de plus en plus importante, toutefois, emprunte une trajectoire différente.

Les scientifiques se sont penchés sur les nouvelles trajectoires familiales dans les sociétés contemporaines et deux caractéristiques importantes se dégagent de leurs travaux. On constate, d'une part, que les unions de fait sont plus fragiles que les unions maritales. D'autre part, on observe que les séparations, par la voie légale ou celle du consentement mutuel, surviennent en plus grand nombre et concernent des enfants de plus en plus jeunes. Ces ruptures entraînent des épisodes de monoparentalité et de recombinaison familiale dont les statistiques décennales masquent le caractère de changement⁸. Aussi, des études longitudinales canadiennes et québécoises procurent des indicateurs sur les trajectoires familiales qui nous permettent de mieux observer la situation des enfants.

Une étude québécoise récente⁹ menée auprès d'enfants depuis leur naissance jusqu'à 2½ ans montre que 84 % des enfants n'ont connu aucune transition familiale au cours de cette période de leur vie. Quelle qu'ait été leur situation familiale au moment de leur naissance, pour la grande majorité, celle-ci n'a pas varié dans les deux années et demie qui ont suivi : 72 % des enfants vivaient toujours dans leur famille biologique d'origine,

6 Canada. Statistique Canada, « Le nombre d'unions libres continue de monter en flèche » [en ligne], Ottawa, Statistique Canada, [s.d.].

7 Québec (Province). Institut de la statistique du Québec, « Naissances selon l'état matrimonial des parents, Québec, 1951-2002 » [en ligne], Québec, Institut, 2003.

8 Renée Joyal... [et al.], *La prise en charge des enfants à la suite des ruptures d'unions au Québec: contexte général et rôle du système judiciaire: rapport de recherche présenté au Ministère de la Justice et au Ministère de la famille et de l'enfance du Québec*, partie 1, [Québec], [s.n.], 2002, p. 3.

9 *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) : de la naissance à 29 mois: grandir dans un environnement en changement*. Québec, Institut de la statistique du Québec, 2002, p. 28.

7 % en famille biologique recomposée et 5 % en famille monoparentale. En fait, les changements dans la situation familiale sont survenus chez seulement 16 % des enfants. Parmi eux, 11 % vivent dans des familles biologiques intactes, 32 % dans des familles biologiques recomposées et 44 %, dans des familles monoparentales. Les auteurs de l'étude ont souligné que plusieurs de ces enfants avaient vécu une succession de situations durant cette courte période.

Ces trajectoires moins linéaires que par le passé ont des effets sur la vie quotidienne des familles. Qu'il s'agisse d'une situation de monoparentalité ou de recomposition familiale, elles exigent l'adaptation de chacun des membres à une situation nouvelle, choisie ou imposée. Les parents sont plus fréquemment obligés de s'adapter à des situations qu'ils n'avaient pas nécessairement prévues et qui exigent, la plupart du temps, une redéfinition de leur rôle et des modalités de son exercice. La multiplicité des trajectoires familiales qu'on observe en général dans la société n'est pas sans interpeller la représentation que l'on se fait de la famille.

1.2 L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DES PARENTS

La percée des femmes sur le marché du travail depuis les années 70 ainsi que les transformations récentes survenues dans l'économie ont eu un impact considérable sur la vie quotidienne des familles. L'expansion du travail atypique et la précarisation des emplois appartiennent à ces phénomènes qui affectent de façon spécifique la qualité de vie des parents et des enfants d'aujourd'hui. Au cours des dernières années, des mesures collectives de conciliation famille-travail ont été instaurées afin d'aider les parents à mieux conjuguer leurs horaires et leurs multiples responsabilités.

1.2.1 L'AUGMENTATION DU TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES

Depuis le milieu des années 70 jusqu'au milieu des années 90, nous avons assisté à une montée en flèche du taux d'activité des mères, une conséquence directe de l'entrée massive des femmes sur le marché du travail. Le taux d'activité des pères a quant à lui peu varié au cours de la même période¹⁰.

10 *Les familles et les enfants au Québec : principales statistiques*, [dépliant], Québec, Conseil de la famille et de l'enfance; Institut de la statistique du Québec; ministère de la Famille et de l'Enfance, 2002; *Portrait social du Québec : données et analyses*, Québec, l'Institut, 2001, p. 232-233.

La comparaison de l'évolution du taux d'activité des femmes avec et sans enfants confirme la tendance généralisée de leur présence sur le marché du travail. Au début des années 80, 49,8 % des mères d'enfants de moins de 16 ans étaient actives, comparativement à 79,5 % des femmes sans enfant. En 2002, ces taux tendent à se rejoindre : ils s'élèvent respectivement à 78,1 % et 85,4 %¹¹. Même chez les mères de très jeunes enfants, le taux d'activité demeure supérieur à 70 %. Les différences les plus prononcées apparaissent, en fait, entre les mères d'enfants de moins de trois ans, lorsqu'on les compare entre elles selon le type de famille. On observe alors un taux d'activité de 73,1 % chez les mères de familles biparentales et un taux de 49,4 % chez les mères de familles monoparentales¹². Cet écart se réduit considérablement chez les mères d'enfants âgés de 3 à 5 ans, passant de 77,8 % (familles biparentales) à 69,5 % (familles monoparentales), jusqu'à disparaître pratiquement chez les mères d'enfants d'âge scolaire (6 à 15 ans), leur taux d'activité s'élevant à 82,7 % dans les familles biparentales comparativement à 83,5 % dans les familles monoparentales.

1.2.2 L'EXPANSION DU TRAVAIL ATYPIQUE ET SES CONSÉQUENCES SUR LES FAMILLES

Le fait que, pour la majorité des familles, les parents occupent tous deux un emploi n'est pas sans nécessiter de nouvelles modalités d'organisation familiale. L'expansion du travail atypique, qui touche surtout les femmes et les jeunes adultes, ne facilite pas cette adaptation.

Le travail atypique, dont le travail autonome fait partie, a connu depuis les deux dernières décennies une expansion sans précédent dans la structure du marché du travail. Il comprend les emplois dont les heures de travail sont hors norme : temps partiel involontaire ou volontaire, travail autonome, emplois à durée déterminée (les contractuels, par exemple), etc.¹³. Il suppose des conditions qui s'éloignent de la norme des emplois

11 Québec (Province). Les données du paragraphe sont tirées de tableaux compilés par l'Institut de la statistique du Québec pour les fins du *Forum sur le soutien économique aux familles*. Données disponibles sur le site du Conseil de la famille et de l'enfance, « La situation économique des familles, quelques données », Québec (Province). Conseil de la famille et de l'enfance, *Forum sur le soutien économique aux familles : cahier du participant*, Québec, le Conseil, 2003, p. 38-39.

12 Québec (Province). Conseil de la famille et de l'enfance, *Forum sur le soutien économique aux familles : cahier du participant*, Québec, le Conseil, 2003, p. 38-40.

13 Maude Rochette, *Le travail atypique des parents et la garde des enfants : description du phénomène et recension des expériences étrangères de garde à horaires non usuels*, Québec, ministère de la Famille et de l'Enfance, 2003, p. 7.

permanents à temps plein assortis d'avantages sociaux. Au cours des vingt dernières années, on estime qu'environ trois emplois créés sur quatre appartiennent à la catégorie du travail atypique¹⁴.

Les données récentes montrent qu'au Canada comme au Québec, environ le tiers de l'emploi total est constitué d'emplois atypiques. Une étude portant sur l'année 1995 estime que la proportion d'emplois atypiques au Québec touche de 29 % à 36 % des emplois, soit 925 000 à 1 500 000 personnes¹⁵. La création d'emplois a pourtant connu une croissance de 27 % entre 1975 et 1995. Or, seulement 6 % de ces emplois sont des emplois salariés à temps plein. Le travail à temps partiel involontaire a quant à lui fait un bond de 524 %. Les emplois autonomes ont augmenté de 101 %, les emplois autonomes constitués (enregistrés ou constitués en corporation) ont progressé de 170 % et le nombre global d'emplois à temps partiel a crû de 139 %¹⁶. Cette progression a ralenti sa course depuis les six dernières années, se stabilisant autour du tiers des nouveaux emplois créés (en excluant les étudiantes et les étudiants)¹⁷.

Cette expansion du travail atypique touche particulièrement les jeunes adultes et les parents de jeunes enfants. Une enquête réalisée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour le compte du ministère de la Famille et de l'Enfance (MFE) fournit des données pertinentes pour saisir la situation¹⁸. Elle a été effectuée auprès de la clientèle des services de garde offerts aux enfants de moins de 5 ans. Les résultats indiquent que dans 66,4 % des cas, le chef de famille monoparentale ou les conjoints ont des horaires réguliers. Chez le quart des personnes interrogées, les heures de travail sont régulières pour l'un des conjoints et irrégulières pour l'autre conjoint. Enfin, les heures de travail sont irrégulières pour les deux

14 *Ibid.*, p. 17.

15 Denis Matte; Domenico Baldino; Réjean Courchesne, *L'évolution de l'emploi atypique au Québec*, Québec, Ministère du Travail, (1998), p. 17 dans Maude Rochette, *Le travail atypique des parents et la garde des enfants : description du phénomène et recension des expériences étrangères de garde à horaires non usuels*, Québec, Ministère de la famille et de l'enfance, 2003,

16 *Ibid.*, p. 17.

17 Jean Bernier... [et al.], *L'incessante évolution des formes d'emploi et la redoutable stagnation des lois du travail*. Sainte-Foy, Presse de l'Université Laval, 2001, 156 p., cité dans Maude Rochette, *Le travail atypique des parents et la garde des enfants : description du phénomène et recension des expériences étrangères de garde à horaires non usuels*, Ministère de la Famille et de l'Enfance, Québec, 2003 p. 17.

18 Lucie Noël, *Rapport d'enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs : préparé pour le ministère de la Famille et de l'Enfance*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2001.

conjoints dans 8 % des cas. En somme, près du tiers des familles de cette étude compte un conjoint qui travaille selon un horaire irrégulier tandis que la moitié d'entre elles connaît ou est susceptible de connaître une situation où l'un des conjoints travaille de manière irrégulière.

La normalisation du travail atypique a un impact direct sur l'organisation quotidienne des familles. Les horaires non usuels imposés aux parents créent de nouveaux besoins en services de garde auxquels la collectivité tente de s'adapter. À l'échelle individuelle, ce sont la famille élargie et les ressources informelles qui sont mises à contribution. Les complications qui surviennent dans l'aménagement des horaires familiaux constituent néanmoins une grande source d'inquiétude et de stress chez les parents et les enfants¹⁹. Selon une étude américaine, le travail atypique « désynchronise la disponibilité des parents pour les interactions et les loisirs avec les autres membres de la famille »²⁰. Plus près de nous, une enquête réalisée à partir des données de l'Enquête longitudinale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) met en évidence la fragilisation des liens conjugaux que peut favoriser le travail atypique²¹. Dans les familles où au moins un conjoint occupe un emploi atypique, il y a deux fois plus de séparations que dans les familles où les horaires de travail sont réguliers. Lorsque l'un des conjoints a un emploi atypique et que l'autre est sans emploi, c'est trois fois plus. Il ne fait donc pas de doute que « le régime de travail des parents est un déterminant important de la probabilité qu'ils ont de se séparer »²².

19 Propos recueillis lors des consultations publiques.

20 Harriet B. Presser, « Toward a 24 hour Economy: The U.S. Experience and Implications for the Family », dans *Challenges for Work and Family in the Twenty-First Century*, sous la direction de Dana Vannoy et Paula J. Dubeck, New York, Aldine De Gruyter, 2000, p. 39-47, cité dans Maude Rochette, *Le travail atypique des parents et la garde des enfants : description du phénomène et recension des expériences étrangères de garde à horaires non usuels*, Québec, ministère de la Famille et de l'Enfance, 2003, p. 21.

21 Nicole Marciel-Gratton ; Céline Le Bourdais, La conciliation famille-travail comme facteur de stress : multiplicité des situations et diversité des besoins de soutien des familles au Québec, Québec, Séminaire du partenariat « Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles », 2000, 25 p., cité dans Maude Rochette, *Le travail atypique des parents et la garde des enfants : description du phénomène et recension des expériences étrangères de garde à horaires non usuels*, Québec, ministère de la Famille et de l'Enfance, 2003, p. 22.

22 Maude Rochette, *Le travail atypique des parents et la garde des enfants : description du phénomène et recension des expériences étrangères de garde à horaires non usuels*, Québec, ministère de la Famille et de l'Enfance, 2003, p. 22.

1.2.3 COMMENT CONCILIER LA VIE FAMILIALE ET LA VIE PROFESSIONNELLE ?

Dans un contexte où, d'une part, la majorité des mères et des pères occupent un emploi et où, d'autre part, les conditions d'exercice de la vie professionnelle se sont précarisées sur le plan des horaires, de la stabilité et des revenus, la conciliation famille-travail représente un défi de taille pour les familles contemporaines. Les interventions de l'État québécois en ce domaine depuis les cinq dernières années ont eu pour but d'améliorer la situation.

Ainsi, depuis 1997, un des volets importants de la politique familiale québécoise a été le développement accéléré des services de garde à la petite enfance ainsi que des services de garde en milieu scolaire, les deux groupes offrant des places à contribution réduite. Ces initiatives ont permis d'augmenter de façon significative le nombre de places disponibles en services de garde. À titre d'exemple, sans compter les services de garde en milieu scolaire, ce nombre est passé d'environ 79 000 places en 1997 à plus 165 000 en 2003²³.

De plus, en 2001, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité la *Loi sur l'assurance parentale*, laquelle prévoit la création d'un régime québécois de congés parentaux plus généreux que celui du programme fédéral d'assurance-emploi. Bonifiant les prestations, accessible à un plus grand nombre de personnes et plus flexible, le régime d'assurance parentale (RAP) permettrait de corriger plusieurs lacunes du programme fédéral. Toutefois, un différend entre les deux gouvernements en retarde la création (voir note 131).

Des modifications visant à permettre une meilleure conciliation famille-travail ont également été apportées à la *Loi sur les normes du travail* à la fin de 2002. Ces changements, qui touchent l'ensemble de la main-d'œuvre québécoise, permettront d'améliorer le sort de millions de travailleuses et de travailleurs qui n'ont que cette Loi pour encadrer leurs conditions de travail. Par exemple, un ou une employé(e) peut désormais s'absenter dix jours par année de son travail pour des raisons familiales, sans salaire mais sans risque de perdre son emploi. La Loi accorde aussi des congés parentaux dont les périodes d'absence sont similaires à la durée des

23 Québec (Province). Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, *Scénarios de développement et de financement pour assurer la pérennité, l'accessibilité et la qualité des services de garde : consultation 2003*, Québec, le Ministère, 2003, p. 10.

prestations des régimes de remplacement du revenu. Le poste habituel, et non plus un poste comparable, est désormais assuré au parent à son retour du congé parental.

Sans nier l'apport indéniable de ces mesures, force est d'admettre qu'elles sont insuffisantes pour le moment. Les tensions exercées par l'emploi sont difficiles à gérer pour les personnes qui sont soutien de famille. Les pères et les mères se plaignent de devoir structurer toute l'organisation de leur vie familiale autour des contraintes imposées par le monde du travail. Le manque de temps dont ils se disent victimes tant dans le cadre de recherches scientifiques que lors de consultations publiques leur cause un stress et un essoufflement quotidiens qui ne sont pas sans affecter leur santé physique et mentale. Des mesures de conciliation famille-travail en entreprise pourraient apporter une amélioration substantielle de la situation. Malheureusement, bien que souhaitées par les parents, de telles mesures se font encore trop rares²⁴. L'effort de mobilisation des acteurs sociaux autour de cet enjeu mérite donc d'être poursuivi.

1.3 LES REVENUS DES FAMILLES

La capacité des familles à répondre aux besoins de leurs membres dépend largement des revenus dont elles disposent. Or, plus d'une étude a démontré que «la naissance d'un enfant est un moment crucial dans l'équilibre budgétaire de la famille»²⁵. Les parents ont-ils des revenus suffisants pour répondre aux besoins de leur famille ?

1.3.1 LA SITUATION FINANCIÈRE DES FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS

Des données récentes de l'Institut de la statistique du Québec²⁶ révèlent que le revenu moyen des familles avec des enfants de moins de 18 ans (incluant

24 Diane-Gabrielle Tremblay, «La difficile articulation des temps sociaux: concilier la vie familiale et la vie professionnelle», *Interventions économiques*, [en ligne], juin 2003, n° 31 ; Québec (Province). Conseil de la famille et de l'enfance, *Famille-travail, comment conciliez-vous?: enquête dans six entreprises*, Québec, le Conseil, 32 pp.

25 Peter Cuyvers; Gabriel Kiely, «La famille sur le Grand Huit de la vie», *Family Observer*, Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, n° 2, 2000, p. 4-12.

26 Québec (Province). Institut de la statistique du Québec, «Revenu moyen des familles selon le type de famille, avant et après impôt, en dollars constants», données mises à jour spécifiquement pour le *Forum sur le soutien économique aux familles* et disponibles sur le site du Conseil de la famille et de l'enfance, *La situation économique des familles, quelques données*.

les transferts), en dollars constants, après impôts, s'élève à 48 188 \$. Il s'agit d'une augmentation du revenu de 6 % en 10 ans, qu'il serait difficile d'interpréter comme une amélioration de la situation économique des familles. On sait qu'en 1996, par exemple, le revenu moyen de ces familles était inférieur à celui de 1981. Quelques années plus tard, en 1999, elles ne disposaient que de 908 \$ de plus qu'en 1989. Le revenu moyen des familles monoparentales dirigées par une femme se situait, quant à lui, à 25 586 \$.

Le recours aux échelles d'équivalence permet, de plus, des comparaisons pertinentes du niveau de vie des ménages en fonction de leur composition. L'ISQ a ainsi établi qu'en 1997, le revenu disponible des couples avec enfants était inférieur à celui des couples sans enfants et que celui des personnes seules était supérieur à celui des familles monoparentales²⁷. Pour compléter ce portrait, ajoutons que le niveau d'endettement des familles canadiennes s'est accru de 17,3 % entre 1990 et 2000, alors que le niveau d'épargne a chuté de 70 % durant la même période²⁸.

Les revenus disponibles influencent le budget des ménages et, par conséquent, la réponse que peuvent donner les familles à leurs besoins quotidiens²⁹. Une fois les impôts retranchés, une part appréciable des dépenses est consacrée au logement; elle est passée de 20 % en 1978 à 25 % en 1999³⁰. La situation est particulièrement préoccupante pour les locataires. On évalue à 64 % la proportion de ménages locataires qui, en 1996, avaient un revenu inférieur à 30 000 \$. Ces ménages déclaraient alors allouer au logement plus du quart (28 %) de leurs revenus. De plus, 42 % des ménages locataires dépensaient 30 % et plus de leur budget pour se loger, et parmi eux, la moitié dépensaient 50 % et plus de leur budget³¹.

Ces données statistiques donnent à penser que la situation économique de bon nombre de familles québécoises est fragile, voire précaire. Il y aurait lieu, à la lumière de ce portrait, de jeter un regard sur notre système fiscal dans une perspective d'équité horizontale à l'égard de ceux et celles qui

27 *Portrait social du Québec: données et analyses*, Québec, l'Institut, 2001, p. 297.

28 Roger Sauvé, *L'État du budget de la famille canadienne: rapport 2001*, [Ottawa], Institut Vanier de la famille, [2001], p. 22-23 (information non disponible pour le Québec).

29 Les statistiques présentées tiennent compte de tous les ménages, avec ou sans enfants.

30 *Portrait social du Québec: données et analyses*, Québec, l'Institut, 2001, p. 365.

31 Québec (Province). Assemblée nationale. Commission permanente de l'aménagement du territoire, *Mandat d'initiative sur le logement social et abordable: document de consultation*, Québec, Assemblée nationale, Secrétariat des commissions, 2002.

exercent des responsabilités parentales³². Quelle est, justement, la part de responsabilité des gouvernements pour aider à compenser la charge financière associée à la présence d'un enfant?

Le soutien gouvernemental s'est transformé au cours de la dernière décennie. L'aide financière est destinée principalement à des groupes ciblés et elle est établie en fonction des revenus familiaux. Dans les faits, on constate que les familles se trouvent exclues des programmes d'aide à un niveau de revenus relativement peu élevé³³. À titre d'exemple, lorsque l'on considère le niveau de transfert net, une famille avec deux enfants fréquentant l'école primaire, dont les deux conjoints travaillent et dont le revenu familial s'élève à 35 000 \$ ne bénéficie d'aucun avantage pécuniaire de la part des gouvernements³⁴.

Cette esquisse de la situation économique des familles invite à la réflexion. Elle donne à penser que la collectivité ne saisit pas la pleine mesure des coûts qui pèsent sur les familles qui ont à leur charge un ou plusieurs enfants. L'examen des conditions matérielles des familles à faible revenu qui ont des enfants d'âge mineur tend à confirmer cette hypothèse.

1.3.2 LES FAMILLES À FAIBLE REVENU

En 1996, près de deux familles québécoises sur 10 ayant des enfants de moins de 18 ans se situaient sous le seuil de faible revenu (SFR). Selon le même indice, la moitié des familles monoparentales avec des enfants mineurs était considérée à faible revenu³⁵. Les familles biparentales s'en tirent mieux, avec moins de 10 % sous le seuil³⁶. Cette plus faible proportion s'explique probablement par la présence d'un double revenu d'emploi. En 2000, plus des deux tiers des familles biparentales avec des enfants de moins de 16 ans, dont la mère était âgée de 20 à 44 ans, avaient en effet

32 Québec (Province). Conseil de la famille et de l'enfance, *Une fiscalité au service de la famille : mémoire présenté à la Commission des finances publiques*, Québec, le Conseil, 1999, 24 p.

33 Pour une illustration du soutien gouvernemental, consulter le site du Conseil de la famille et de l'enfance « Le soutien économique aux familles, quelques données ».

34 On obtient le niveau de transfert net en soustrayant des sommes reçues en transfert les impôts à payer et le montant des cotisations sociales (RRQ, Assurance-emploi, assurance-médicament) .

35 *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance; Ministère de la famille et de l'enfance, Bureau de la statistique du Québec, © 1999, p.180.

36 *Ibid.*, p.180

à leur tête des parents tous deux actifs sur le marché du travail³⁷. Il faut souligner, par ailleurs, l'augmentation alarmante du nombre de jeunes familles (adultes de moins de 30 ans) à faible revenu (MFR) depuis les vingt dernières années : de 10,8 % en 1977, elles sont passées à 19,2 % en 1997³⁸. Des données plus récentes fournies par l'ISQ établissent qu'en 2000, 29,3 % des familles dont le chef est âgé de moins de 25 ans ont un faible revenu (MFR). Ce taux suivait une tendance à la hausse depuis quelques années déjà.

Étant donné le lien existant entre le niveau des revenus et la capacité des familles à répondre à leurs besoins essentiels, on peut considérer la précarité économique des familles comme un phénomène préoccupant qui mérite la plus grande attention des interventions publiques. Cela est d'autant plus probant dans un contexte où le travail rémunéré n'est plus garant d'un revenu suffisant pour répondre adéquatement aux besoins d'une famille. En effet, en 1998, à titre d'exemple, 4 % des ménages à faible revenu travaillaient à temps plein³⁹. Ce sont surtout les jeunes familles (parents de moins de 30 ans) qui sont touchées par ce type de pauvreté, car elles sont plus souvent composées de travailleuses et de travailleurs à statut précaire⁴⁰. À cela s'ajoute le phénomène nouveau de la « pauvreté transitoire », qui n'est pas sans conséquence sur les familles. La perte d'un emploi, une période de chômage prolongée, la recherche d'emploi, une rupture conjugale ou un retour aux études sont à l'origine d'autant de conjonctures qui, bien que temporaires, plongent de plus en plus de familles dans la précarité.

Les données exposées dans cette partie prouvent sans l'ombre d'un doute que les familles québécoises supportent présentement un lourd fardeau

37 Québec (Province). Institut de la statistique du Québec, « Répartition des familles biparentales dont la mère est âgée de 20 à 44 ans selon la situation des deux parents vis-à-vis l'emploi, Québec, 1976-2002. Information transmise dans le cadre du *Forum sur le soutien économique aux familles*, disponible sur le site du Conseil de la famille et de l'enfance, « Le soutien économique aux familles, quelques données ».

38 *Portrait social du Québec: données et analyses*, Québec, l'Institut, 2001, p. 330
Voir aussi sur le site du Conseil de la famille et de l'enfance « La situation économique des familles, quelques données » des données de l'Institut de la statistique du Québec concernant les familles dont le chef a moins de 25 ans. Le taux de faible revenu selon la mesure de faible revenu (MFR) de ces familles est passé de 20,9 % en 1986 à 29,3 % en 2000.

39 *Le Québec statistique*, Québec, l'Institut de la statistique du Québec, 2002, p. 290, (estimation fondée sur la mesure de faible revenu après impôt à partir du soutien économique principal du ménage).

40 Luce Duval, *Aspects économiques de la vie des jeunes familles biparentales: état de la question*, Sainte-Foy, INRS Culture et société, 1997, p. 35.

financier. Nous savons aussi que les revenus faibles ont des effets négatifs sur les conditions de vie des familles. Le stress subi, allié à l'insécurité et au découragement, minent le quotidien des parents et des enfants aux prises avec de telles difficultés.

1.4 LA SCOLARISATION

Le portrait sociodémographique des familles serait incomplet sans l'examen de quelques aspects du contexte socioculturel québécois tels que la vague de scolarisation amorcée depuis les années 1970 et la diversité ethnique et religieuse qui impriment certaines spécificités dans la réalité quotidienne des familles⁴¹.

Les générations récentes de Québécois sont les plus scolarisées que la province ait jamais produites. De 1975 à 1999, le taux d'obtention de diplômes au secondaire est passé de 57 % à 83,5 %, les femmes étant davantage diplômées que les garçons, soit 90,4 % par rapport à 76,8 %. Au collégial, ce taux est passé de 21 % à 39,3 %⁴². Pour les parents d'aujourd'hui, qui ont eu la chance d'actualiser les aspirations de leurs propres parents, l'éducation constitue une valeur primordiale dans le développement personnel et social des enfants. Cette éducation revêt d'autant plus d'importance dans le contexte actuel où, dans plusieurs secteurs d'emploi, une formation spécialisée constitue un préalable à l'embauche. L'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication et leur multiplication dans les organisations du travail ont contribué à l'augmentation des exigences des employeurs en termes de compétences. Par exemple, de plus en plus d'emplois requièrent la maîtrise, partielle ou spécialisée, d'une ou de plusieurs technologies, comme l'appareillage technique, les ordinateurs, Internet, des logiciels spécifiques, etc.

Même si la scolarisation est gratuite jusqu'à l'université, la plupart des parents doivent contribuer financièrement à l'éducation de leurs enfants pour les aider à obtenir la formation dont ils ont besoin pour assurer leur avenir, surtout lorsque cette formation est dispensée à l'extérieur de leur région natale.

41 Nous ne disposons pas de données spécifiques pour les familles avec enfants.

42 *Portrait social du Québec: données et analyses*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2001, p. 179-190.

1.5 LA DIVERSITÉ ETHNIQUE ET RELIGIEUSE

Le Québec se transforme en partie grâce à la croissance de l'immigration. En 2000, 707 000 personnes habitant au Québec sont nées à l'étranger⁴³. La distribution de la population immigrée montre que 88 % de celle-ci habite la région de Montréal, avec un peu plus de 621 800 personnes. Les autres immigrants et immigrantes sont dispersés à Québec (2,9 %), Hull, (2,4 %), Sherbrooke (1 %) et Trois-Rivières (0,3 %). Parmi ces personnes nées à l'étranger, 497 000 s'identifient à l'un ou l'autre des groupes dits des minorités visibles et près de 50 % d'entre elles sont arrivées après 1990. Depuis 10 ans, cette population a enregistré une forte croissance. La proportion des continents d'origine n'a cependant pas beaucoup changé depuis 1991, en effet, 40,3 % des immigrants proviennent de l'Europe, 26,9 % de l'Asie, 21,1 % des Amériques et 11,5 % de l'Afrique⁴⁴.

Le dernier Recensement canadien de 2001 rend compte de la diversité religieuse de la population québécoise⁴⁵. La province regroupe la plus importante proportion de catholiques romains au pays, soit 83 %. Le deuxième groupe est celui des protestants (5 %). La population musulmane a connu une hausse importante, les personnes s'identifiant à cette confession formant 1,5 % de la population en 2001, comparativement à 0,7 % dix ans plus tôt. Avec 108 600 personnes, ce groupe est la troisième confession religieuse de la province. Finalement, les religions bouddhiste, hindoue et sikh ont toutes trois enregistré une croissance remarquable depuis les dix dernières années (dans l'ordre, 31 %, 74 % et 82 %). La population juive, même si elle diminue en nombre, demeure stable en proportion. La majorité des confessions religieuses autres que catholique sont présentes presque uniquement dans la région administrative de Montréal, où 64 % de la population se dit catholique, 10 % sans croyance et 8 % protestante⁴⁶.

Cette diversification ethnique et religieuse pose des défis à la collectivité, défis dont il faut tenir compte dans l'adéquation entre les besoins des familles et

43 Canada. Statistique Canada, « Recensement 2001 sur la diversité ethnoculturelle au Québec [en ligne] », Ottawa, Statistique Canada, 2003.

44 Québec (Province). Conseil de la famille et de l'enfance, *Les familles avec adolescents entre le doute et l'incertitude : rapport 2001-2002 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Québec, Le Conseil, 2002, p. 16-18.

45 Canada. Statistique Canada, « Québec : la plus importante proportion de catholiques romains », *Recensement 2001. Les religions au Canada*, [en ligne], Ottawa, Statistique Canada, 2003.

46 Québec (Province). Institut de la statistique du Québec, « Population totale selon les confessions les plus importantes, régions administratives du Québec, 2001 », [en ligne]. Québec, Institut, 2003.

l'offre des services. Les familles immigrées doivent s'adapter à la fois à un pays, à une culture autre que la leur, mais également à des valeurs individuelles, familiales et collectives qui se traduisent souvent par des comportements parentaux et familiaux différents. Ces besoins doivent être pris aussi en compte par les grands réseaux d'intervention.

1.6 CONCLUSION

Les données statistiques récentes font état de la diversité des familles québécoises. Les familles d'aujourd'hui varient dans leurs structures et les parents qui les dirigent tendent à connaître plus d'une situation conjugale et familiale au cours de leur vie (union, séparation, recomposition, etc.). On a aussi observé que le marché du travail, dans un contexte marqué très majoritairement par l'activité professionnelle des deux parents, exerce des pressions qui se répercutent sur la demande collective de services. Les horaires atypiques, de plus en plus fréquents, ajoutent de la pression en subordonnant la vie quotidienne des familles à des horaires non usuels. Le développement accéléré de places en garderie ainsi que la récente réforme de la Loi sur les normes du travail représentent des efforts collectifs appréciables pour améliorer l'exercice quotidien de la parentalité. Des progrès futurs n'en sont pas moins souhaitables. En outre, la situation économique des familles québécoises est préoccupante et mérite une attention particulière. La collectivité doit se préoccuper de la proportion importante de familles québécoises dont les revenus sont faibles. Cet état de fait est d'autant plus préoccupant lorsqu'il concerne des familles dont les deux conjoints occupent un emploi. Enfin, les dernières données statistiques du recensement canadien de 2001 font état de la diversification culturelle du Québec. Le caractère pluriel des familles québécoises confirmé par ce portrait statistique permet de conclure à la diversité de leurs besoins.



Les familles dans leur environnement 2

L'environnement social et culturel des familles du Québec a connu au cours des quarante dernières années des transformations importantes. Ce chapitre abordera brièvement les grandes tendances sociales, politiques, scientifiques et économiques qui ont exercé une influence déterminante sur l'évolution de la famille dans ses formes actuelles : le mouvement des femmes, la montée de l'individualisme, l'évolution des connaissances scientifiques dans le domaine de l'enfance, la « multiplication des temps sociaux » et la mondialisation.

2.1 LE MOUVEMENT DES FEMMES

De par la promotion de son projet d'égalité, le mouvement des femmes a contribué à l'évolution rapide des sociétés occidentales, dont la société québécoise, puisqu'il a « entraîné une redéfinition des relations et une redistribution des responsabilités entre la famille, l'État, le marché, les entreprises et la société civile, en particulier en ce qui concerne l'octroi des soins aux enfants et aux personnes dépendantes ». Il a, de plus, suscité une « renégociation du partage du travail entre les hommes et les femmes au sein des ménages »⁴⁷. La revendication de l'égalité entre hommes et femmes, qui est au cœur de ce mouvement, a par ailleurs introduit une nouvelle conception de la conjugalité. L'importance accordée à l'authenticité des liens affectifs et au principe de liberté individuelle a modifié la définition même du mariage, dont la finalité était autrefois la procréation. Auparavant indissoluble par définition, le mariage peut désormais être rompu sur la base de ces nouveaux principes⁴⁸.

Le partage des tâches domestiques et des soins aux enfants au sein de la famille a été défini comme un terrain privilégié d'application du principe d'égalité dans la sphère privée. Les enquêtes récentes sur le partage des tâches domestiques

47 Jeanne Fagnani ; Marie-Thérèse Letablier, « S'occuper des enfants au quotidien : mais que font donc les pères ? », *Droit social*, n° 3, mars, 2003 p. 252.

48 Irène Théry, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui : le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, Paris, Éditions Odile Jacob/La documentation française, 1998, p. 33.

entre conjoints font néanmoins état d'un déséquilibre persistant entre le temps qu'y consacrent les femmes et le temps qu'y consacrent les hommes⁴⁹.

Dans le domaine public, l'influence du mouvement s'est traduite par une entrée progressive et constante des femmes sur le marché du travail. De nouvelles pratiques dans les rôles parentaux ainsi que de nouvelles représentations ont été suscitées par ces changements. Entre autres, la sollicitation d'une participation accrue de la part des pères a eu pour effet de favoriser une plus grande proximité dans le lien père-enfant. L'intérêt grandissant que portent les scientifiques à cette relation depuis les années 80 confirme le changement survenu dans l'exercice de la paternité, qui continue d'ailleurs de s'opérer.

Les parents déploient beaucoup d'énergie pour tenter d'atteindre un équilibre dans le partage des tâches au quotidien de même que dans la conciliation famille-travail. Ils ne disposent pas toujours de modèles auxquels se référer pour exercer leur rôle dans ce contexte transformé. Ils se doivent d'«inventer» de nouvelles façons de faire et de nouveaux modes d'organisation.

2.2 LA MONTÉE DE L'INDIVIDUALISME

Le principe d'égalité universelle, de même que la promotion des valeurs et des responsabilités individuelles sous-jacentes, ont été le moteur de la démocratisation des sociétés occidentales amorcée au début du XIX^e siècle. L'individualisme, qui voit dans l'individu la valeur suprême dans le domaine public, économique et moral⁵⁰, correspond à un changement historique sans précédent dans les rapports sociaux. Cette nouvelle façon d'envisager les rapports à autrui et à la société a rendu possibles la reconnaissance et l'épanouissement de chaque membre de la famille. Elle a par ailleurs façonné l'évolution de la valeur de l'engagement individuel. Les politiques familiales se trouvent donc devant des problèmes et des façons de les aborder qui sont différents de ceux d'autrefois.

49 Gilles Pronovost, « Temps de travail, temps familial, temps sociaux », Communication prononcée à la *Conférence Nord-Amérique. Du temps pour la famille: c'est l'affaire de tous!*, Montréal, 23 au 26 mai 2003, [8 p.] Texte obtenu de l'auteur; Benoît Rapoport; Céline Le Bourdais, « Temps parental et formes familiales », *Loisir et Société/Society and Leisure*, 24, 2, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2001, p. 585-617.

50 Le nouveau Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Dictionnaires le Robert, © 1993, 2949 p.

2.2.1 INDIVIDUALISATION ET FORMATION DU COUPLE

Au cours des dernières décennies, la vie privée s'est individualisée, ce qu'attestent les modalités de formation et de dissolution du couple révélées par les statistiques. La formation du couple relève du choix des deux individus et sa reconnaissance publique ne dépend plus exclusivement d'un engagement civil ou religieux célébré dans le mariage. La notion même d'engagement s'est transformée au fil du temps. On reconnaît l'engagement conjugal de partenaires qui ne cohabitent pas ou, depuis 2002, de partenaires qui sont de même sexe. Enfin, le couple est fondé sur un « engagement conditionnel » ; il peut être remis en cause à tout moment par l'un des partenaires, si bien que la fin de l'union ne survient plus obligatoirement avec la mort de l'un des conjoints. Les unions conjugales d'aujourd'hui présentent donc plus de risques de rupture que par le passé.

Dans cette perspective individualiste, la décision de fonder une famille relève de la décision des deux personnes qui forment le couple. Ce « ... projet qui peut être de nature très variée : couples mariés ou non, femmes ou hommes désirant être parents sans être obligatoirement en couple, couples homosexuels »⁵¹. Cette décision peut en fait découler d'un projet « en partie individuel et égo-centré »⁵², ce qui explique sans doute le phénomène tout à fait récent du « surinvestissement dans l'enfant »⁵³.

2.2.2 LA DÉMOCRATISATION DES FAMILLES

On constate que l'individualisation des rapports sociaux dans la sphère privée a introduit une forme de démocratie au sein des familles⁵⁴. La diminution du nombre d'enfants par famille n'est pas étrangère à ces nouveaux rapports individualisés qui se sont instaurés dans les familles québécoises.

51 Jacques Commaille ; Pierre Strobel ; Michel Villac. *La politique de la famille*, Paris, La Découverte, 2002, p. 32.

52 Jean-Claude Kaufmann. *Égo : pour une sociologie de l'individu*, [Paris] : Nathan 2001, p. 264 cité dans Jacques Commaille ; Pierre Strobel ; Michel Villac, *La politique de la famille*, Paris, La Découverte, 2002, p. 32

53 *Ibid.*, p. 32

54 François de Singly, « Le lien privé entre proches », *Informations sociales*, n° 66, Paris, CNAF, 1998 p. 70-71 ; Jean-Pierre Pourtois ; H. Desmet ; P. Nimal, « L'éducation familiale à l'épreuve de la nouvelle civilisation », cité dans Jean-Pierre Pourtois ; Huguette Desmet, *Le parent éducateur*, Paris, PUF, 2000, p. 13-29.

Les relations parents-enfants ont en effet connu une transformation majeure depuis les années 70. Dans la foulée du rejet de la traditionnelle autorité paternelle, l'autonomie, la liberté de choix, les droits et les responsabilités individuelles ont acquis une valeur primordiale. Dans les familles québécoises d'aujourd'hui, les enfants sont reconnus comme des individus à part entière. Ils ont d'ailleurs eux-mêmes intégré cette nouvelle représentation de la famille; ils n'hésitent pas à revendiquer leurs droits et la prise en compte de leurs opinions⁵⁵. Les parents manifestent généralement une grande satisfaction à l'égard de la proximité qui caractérise leurs rapports avec leurs enfants, qu'ils décrivent comme plus intimes et plus satisfaisants que ceux qu'ils ont eux-mêmes connus avec leurs parents. Certains se réjouissent même de la grande ouverture dont les grands-parents font preuve à l'égard de leurs petits-enfants, ce qu'illustre le témoignage suivant: «Ce que mes enfants vivent avec leurs grands-parents aujourd'hui, ce n'est pas du tout comparable avec ce que j'ai connu... [par rapport à ma relation] avec mes propres grands-parents!»⁵⁶. Ce type de propos converge avec l'analyse proposée par certains universitaires: «L'apport du modèle démocratique est double: d'une part, l'enfant y acquiert une reconnaissance en tant que personne, objet de sollicitude et dotée de droits; d'autre part, sa socialisation ne se résume pas à la transmission des normes sociales préexistantes, mais est fondée sur le projet de construction de son identité au travers d'une autonomie progressive»⁵⁷.

La reconnaissance des bienfaits de l'individualisme et du rejet de l'autorité n'empêche pas les parents d'en reconnaître les aspects moins favorables. Ils avouent éprouver de la difficulté à trouver l'équilibre entre l'affirmation de leur autorité et le respect de l'autonomie de leurs enfants, qui peut les faire hésiter entre l'autoritarisme et le laxisme. Les compétences argumentatives développées par les jeunes, ajoutées au manque de temps des parents, leur essoufflement et la diminution du nombre d'enfants par famille y sont sans doute pour quelque chose.

Certains remettent en question les vertus de l'individualisme du point de vue de la solidarité sociale. Les écarts salariaux entre hommes et femmes,

55 Québec (Province). Conseil de la famille et de l'enfance, *Les familles avec adolescents entre le doute et l'incertitude: le rapport 2001-2002 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Québec, le Conseil, 2002, 119 p.

56 Propos recueillis lors des consultations publiques de 2003.

57 Jacques Commaille; Pierre Strobel; Michel Villac, *La politique de la famille*, Paris, La Découverte, 2002, p. 37.

l'inégal partage des tâches domestiques, puis les risques d'isolement et de précarité économique associés aux ruptures conjugales (beaucoup plus fréquentes que par le passé) leur permettent d'affirmer qu'il subsiste encore des écarts entre la réalité du terrain et l'idéal démocratique⁵⁸. Aussi, l'individualité et l'égalité dans le couple concernent les adultes alors que les enfants, eux, demeurent malgré tout des individus dépendants de leur famille. En ce sens, le modèle démocratique ne saurait « s'appliquer en totalité et immédiatement à l'enfant »⁵⁹. La tendance qui consiste à présenter la pauvreté dans les sociétés industrialisées comme étant celle des enfants (et non pas celle de leurs parents) représente sans doute un bon exemple de ce glissement. On peut penser qu'une telle tendance risque de nier la dépendance qui caractérise, en fait, la relation que les enfants entretiennent vis-à-vis de leurs parents. Quant à la notion d'autorité, elle est devenue une question sensible autour de laquelle il n'y a pas consensus au Québec; certaines personnes la rejettent, alors que d'autres la réclament. Une tendance émergente semble se dessiner autour d'une position modérée située entre l'autoritarisme et le laxisme.

L'objet de cette analyse critique consiste habituellement à pondérer les effets tant positifs que négatifs de l'individualisme et non pas à promouvoir un retour à la famille traditionnelle. Certains effets positifs semblent effectivement contrebalancés par des effets moins favorables, entre autres sur le plan de la solidarité et de la cohésion sociales. La notion d'engagement, qui a évolué à travers le prisme de l'individualisme, s'est transformée en empruntant de nouvelles significations qui se reflètent dans les choix et les modes d'action des individus. La prise en compte des différentes dimensions de cette problématique complexe est nécessaire dans l'élaboration et le renouvellement des politiques familiales.

2.2.3 INDIVIDUALISME ET POLITIQUES PUBLIQUES

Dans sa redéfinition de la relation des citoyens avec l'État, le processus d'individualisation des rapports sociaux qui a accompagné la montée de la philosophie libérale a eu une influence significative sur les politiques publiques. Le désir des groupes et des associations de parents de jouer un rôle actif dans l'élaboration des politiques touchant la famille relève

58 Ulrich Beck, « Comprendre », *Le lien familial, no 2, [s.l.], [s.n.]*, 2001, cité dans Jacques Commaille; Pierre Strobel; Michel Villac, *La politique de la famille*, Paris, La Découverte, 2002, p.34.

59 Jacques Commaille; Pierre Strobel; Michel Villac. *La politique de la famille*, Paris, La Découverte, 2002, p. 36.

de la poursuite de la liberté et de la responsabilité individuelles à l'intérieur de la société. L'État est devenu moins le promoteur de la politique publique qu'« un acteur particulier de sa conception et de sa mise en œuvre, dans le cadre d'un processus de coconstruction entre acteurs publics et privés (le « marché ») et citoyens parfois organisés en mouvements sociaux »⁶⁰.

L'évolution de l'intervention publique et du rôle des représentants des groupes de tous les horizons qui y participent a produit des effets appréciables sur la vie quotidienne des familles. La reconnaissance du principe d'égalité tant dans la sphère publique que privée en constitue un bon exemple. La reconnaissance publique des aspirations personnelles de chaque individu est tout de même confrontée aux effets déstabilisateurs des politiques publiques et de leur application, qui rendent parfois ces aspirations irréalisables. L'intervention publique a de nouveaux problèmes à résoudre, mais aussi de nouvelles façons de faire pour y arriver qui l'incitent à évoluer par rapport au cadre traditionnel des politiques familiales.

2.3 L'ÉVOLUTION DES SAVOIRS DANS LE DOMAINE DE L'ENFANCE

Au cours du dernier siècle, l'évolution et la diffusion des savoirs dans le domaine de l'enfance a engendré un changement profond de notre conception de l'enfance. Cette évolution des représentations sociales a eu des répercussions dans le domaine de l'intervention publique, mais également dans les rapports parents-enfants, qui sont devenus plus individualisés.

2.3.1 UNE TRANSITION VERS UNE NOUVELLE CONCEPTION DE L'ENFANT

Des disciplines telles que la médecine, la pédiatrie, la psychanalyse, la psychologie et la sociologie ont jeté, au cours du XX^e siècle, un regard scientifique sur le domaine de l'enfance, qui a participé à la promotion de l'enfant au rang de sujet social⁶¹. L'image dominante du bébé en tant que « tube digestif » s'ouvrant progressivement sur le monde a fini d'être supplantée vers la fin des années 70, grâce à la promotion publique dont a bénéficié la formule célèbre de la psychanalyste Françoise Dolto : « le bébé est une personne ». Envisager l'enfant comme un être relationnel

60 *Ibid.*, p. 104.

61 Pour une synthèse de l'évolution des connaissances dans le domaine de l'enfance, consulter Gérard Neyrand, *L'enfant, la mère et la question du père : un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, Paris, PUF, 2000.

a irrémédiablement changé la manière d’aborder toutes les questions le concernant :



« Il n'est plus possible, en effet de concevoir le développement psychomoteur et cognitif indépendamment de la vie relationnelle et affective qui l'étaye. L'idée piagétienne d'un développement essentiellement interne de l'intelligence sensori-motrice se trouve ainsi remise en cause au profit d'une nouvelle importance reconnue aux stimulations sensorielles de l'entourage »⁶².

Cette élévation de l’enfant au rang de sujet social a appelé, vers la fin du même siècle, la modification de son statut juridique afin de garantir le respect de ses droits en tant que sujet social. La Convention internationale des droits de l’enfant de 1989 a achevé la consécration de ce nouveau statut. L’affirmation de ce statut était déjà inscrite, depuis 1977, dans le Code civil du Québec, où le concept « d’autorité parentale » a supplanté celui de « puissance paternelle »⁶³. La conséquence de cette inscription dans la législation est que désormais, « la famille [est] prise en compte dans le souci public de l’enfant, [mais] par rapport à l’enfant et à ses propres intérêts »⁶⁴.

Les diverses formes que prend maintenant la famille, combinées à l’avènement des technologies de reproduction, ont soulevé, dans ce contexte légal, des interrogations par rapport à la définition du lien filial. Car bien que le couple conjugal puisse se dissoudre, la Loi reconnaît à l’enfant le

62 *Ibid.*, p. 23.

63 Mireille D.-Castelli ; Éric-Olivier Dallard, *Le nouveau droit de la famille au Québec : projet de Code civil du Québec et Loi sur le divorce*. Québec : Presses de l’Université Laval, 1993, p. 216.

64 Jacques Commaille ; Pierre Strobel ; Michel Villac, *La politique de la famille*, Paris, La Découverte, 2002, p. 36.

droit d'accès à ses deux parents. L'augmentation du nombre d'ententes à l'amiable entre parents séparés assurant une garde alternée est conforme à cette conception dominante de la filiation qui postule la préséance des liens biologiques sur tous les autres types de liens. Des réponses sont encore à trouver en ce qui concerne l'émergence de nouvelles questions d'ordre éthique que ne cessent de poser les technologies de reproduction.

Enfin, il faut mentionner que la diffusion massive de connaissances sur l'enfance a suscité tout un flot de publications destinées aux parents et a favorisé l'émergence d'un bassin d'experts autour de la famille. Si les parents sont parfois heureux de trouver du soutien et des conseils dans de telles ressources (livres, ateliers de formation, etc.), il arrive qu'ils se sentent submergés par la masse d'informations disponibles et devant la multiplication des exigences à leur égard (développer leur enfant, l'écouter, le conseiller, préparer son avenir, etc.).

2.3.2 L'INFLUENCE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE SUR LES DOMAINES DE L'INTERVENTION PUBLIQUE

Les nouvelles représentations de l'enfance issues des nouveaux savoirs scientifiques ont teinté l'élaboration des projets d'intervention publique dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Elles ont aussi influencé les approches d'intervention à l'égard des familles dans les services de première ligne.

Depuis les années 50, le courant dominant de la production scientifique s'est penché sur les effets négatifs des nouvelles formes de conjugalité, en favorisant la mise en place de projets d'intervention ciblant les familles dites « à risque » (ces dernières étant définies par des formes familiales s'écartant du modèle traditionnel de la famille nucléaire biparentale, comme les familles monoparentales ou homoparentales). Ce point de départ s'est traduit par une approche préventive de l'intervention sociale et publique qui consiste à cibler des populations potentiellement « à risque », par exemple, des populations de familles dont les enfants risquent de subir des effets négatifs suite à la séparation des parents.

Kempeneers et Dandurand constatent que le discours dans ce domaine est certes devenu moins normatif depuis la fin des années 80, mais qu'il demeure tout de même dominé « par le point de vue de ceux qui, soit s'attachent explicitement aux effets négatifs de ces nouvelles formes familiales sur les enfants, soit décrivent ces changements avec une

nostalgie évidente des valeurs perdues de la famille “intacte”⁶⁵. Elles mettent en relief les enjeux éthiques que comporte cette forme de « gestion prévisionnelle des risques » et la terminologie qui y est véhiculée, chargée d’un imaginaire particulier non dénué de conservatisme. Les familles « intactes » et « stables » y désignent la famille biparentale traditionnelle, tandis que les familles « brisées », « éclatées » et « instables » renvoient aux familles qui ne correspondent pas au modèle érigé en norme. Ces chercheuses mettent en garde contre ce glissement idéologique qui s’apparente à une forme d’étiquetage. Pour ce faire, elles proposent de penser le milieu familial « pour ce qu’il est devenu et non par rapport à ce qu’il a été ». Cette approche pragmatique présente justement l’avantage de se préoccuper en priorité des « conditions d’équilibre » nécessaires au sain développement des enfants, plutôt que d’enfermer le modèle d’intervention dans une approche axée sur des risques qui sont, en fait, des risques « potentiels ». Elle peut permettre aussi de laisser échapper moins de cas où le développement des enfants est compromis, mais qui ne font pas partie des « familles ciblées ».

L’approche écosystémique, documentée dans les productions scientifiques depuis les années 80⁶⁶, offre cet élargissement de perspective. Elle connaît une diffusion grandissante dans les milieux d’intervention sociale en particulier – mais pas uniquement. Elle s’appuie sur une démarche dans laquelle le développement des enfants se produit au sein d’interactions dynamiques et complexes entre l’enfant lui-même, son environnement immédiat (sa famille), son environnement plus distal (réseaux sociaux, loisirs, travail, école, services de garde, etc.) et des facteurs appartenant à un contexte social plus vaste (valeurs, croyances, idéologies). Cette tendance qui a permis l’émergence d’approches prenant plus en compte le milieu de vie des enfants a favorisé une meilleure identification des facteurs de risque et des facteurs de protection qui influencent le développement. Les études portant sur la résilience, que l’on peut définir comme la capacité de bien fonctionner malgré le stress, l’adversité et les situations défavorables, ont complété le renouveau des connaissances sur le développement de l’enfant et permis de structurer des modes d’intervention plus adaptés, puisque tenant compte de la spécificité du milieu de l’enfant.

65 Marianne Kempeneers; Renée B. Dandurand « L’enfant à risque : discours scientifiques et interventions publiques », *Éthique publique*, vol. 3, n° 1, Montréal, Éditions Liber, 2001, p. 142.

66 Bronfenbrenner, Urie. *The Ecology of Human Development : experiments by Nature and Design*, Cambridge, Harvard University, 1979, 330 p.

2.4 LA MULTIPLICATION ET LA DÉSYNCHRONISATION DES « TEMPS SOCIAUX »

Par le passé, le « temps de travail », c'est-à-dire le temps passé sur un lieu de travail à exécuter une tâche rémunérée, régulaient la vie quotidienne et sociale. Tout le monde, ou presque, était au travail en même temps et au même endroit. Les années 80 marquent un tournant à cet égard. Les modifications survenues dans l'organisation du travail et le mode de vie urbain, précédées par l'entrée progressive et constante des femmes sur le marché du travail, ont changé ce rapport au temps et ses représentations.

2.4.1 LES « TEMPS SOCIAUX »

Tout un secteur de la sociologie se consacre depuis quelques années aux temporalités sociales, en réponse aux insatisfactions généralisées des parents par rapport au « manque de temps ». Les données sur le temps consacré aux diverses tâches et activités quotidiennes jettent un éclairage utile à la compréhension de la réalité quotidienne des parents⁶⁷. Les résultats mettent aussi en évidence la nécessaire prise de conscience collective quant aux tensions généralisées qui pèsent sur les parents et qui requièrent des mesures correctives du même ordre.

Les spécialistes de ce domaine encore peu connu utilisent différents systèmes de classification des temps sociaux⁶⁸. Comme ce champ d'expertise est en élaboration, on observe des chevauchements dans les différents découpages temporels des chercheurs. Pour plus de précision, il convient de définir, non pas une liste exhaustive de la nomenclature recensée à ce jour, mais plutôt les concepts les plus utiles dans cette section aux fins de notre propos. Dans la liste ci-après, on ne s'étonnera donc ni des recouvrements ni des absences.

Le **temps de travail** correspond au temps passé dans un lieu de travail à exercer une activité rémunérée. Ce temps commande tous les autres, car l'horaire décidé par l'employeur détermine les moments de disponibilité pour les autres temps sociaux. Le **temps de transport** est le temps

67 Gilles Pronovost « Temps de travail, temps familial, temps sociaux », Communication prononcée à la *Conférence Nord-Amérique. Du temps pour la famille: c'est l'affaire de tous!*, Montréal, 23 au 26 mai 2003, [8 p.]. Jean-Yves Boulin, « Pour une urbanistique des temps. La désynchronisation des temps sociaux », *Futuribles*, n° 285, avril 2003, p. 5-19.

68 Le recours à la notion sociologique de « temps sociaux » est récente, mais la cueillette de données sur l'affectation du temps aux tâches quotidiennes l'est moins. Les enquêtes de Statistique Canada sur l'emploi du temps sont un bon exemple où des tâches précises font l'objet d'une mesure, comme la préparation des repas, les soins personnels, l'éducation, la participation à des associations, etc.

consacré aux déplacements. La désertion des centres-villes au profit de la banlieue impose désormais une contrainte à l'égard de la mobilité. Dans les régions métropolitaines où les embouteillages sont fréquents, on sait qu'il s'agit d'une dimension particulièrement contraignante de l'emploi du temps quotidien. Le **temps familial** consiste en une mesure de la durée totale des activités quotidiennes en présence d'au moins un membre de la famille⁶⁹. Ce temps social s'est individualisé, c'est-à-dire que chaque membre de la famille tend maintenant à avoir son horaire propre. La famille peut être réunie physiquement sous le même toit, mais chacun de ses membres peut être occupé à une activité individuelle et indépendante. Le **temps domestique** est le temps consacré aux tâches domestiques : préparation des repas, tâches ménagères, etc. Le **temps physiologique** est le temps consacré aux fonctions naturelles telles que les repas et l'hygiène personnelle et physiologique (ex. : se laver, se reposer, dormir). Enfin, le **temps libre** est le temps des loisirs (lecture, sports, détente), de la sociabilité (rencontres amicales, familiales, etc.) et de la participation civique (engagement politique, militantisme, etc.). C'est le temps « pour soi ».

2.4.2 LE TEMPS FAMILIAL SUBORDONNÉ AU TEMPS DE TRAVAIL

Lors des consultations publiques, les parents et leurs représentants ont exprimé une grande insatisfaction concernant les contraintes de temps imposées par l'horaire de travail. Les résultats de la recherche scientifique concordent parfaitement avec ce témoignage. La subordination des temps sociaux au temps de travail exerce une forte pression, au quotidien, sur les parents travailleurs.

L'insatisfaction générale des parents quant au « manque de temps » explique sans doute leur désir d'obtenir des horaires stables favorisant une meilleure « prévisibilité du temps ». Cette demande se heurte pourtant à un marché du travail qui a tendance, en réalité, à offrir des horaires éclatés⁷⁰ : à peine une personne sur trois détient un emploi standard dont l'horaire est standard⁷¹. Ces horaires non-standard sont surtout le lot du groupe des 25-44 ans

69 Gilles Pronovost. « Temps de travail, temps familial, temps sociaux », Communication prononcée à la *Conférence Nord-Amérique. Du temps pour la famille: c'est l'affaire de tous!*, Montréal, 23 au 26 mai 2003, p. 6.

70 *Ibid* [8 p] ; Éric Grenier (2003), « L'emploi du temps », [En ligne], *Jobboom Magazine*, été 2003

71 Diane-Gabrielle Tremblay; Daniel Villeneuve, « Aménagement et réduction du temps de travail : concilier emploi, famille et vie personnelle », *Loisir et Société/Society and Leisure*, 20, 1, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1997, p. 111.

qui sont, plus souvent, parents de jeunes familles. Qui plus est, le temps consacré au travail a augmenté et s'est intensifié au cours des dernières années⁷².

Les emplois dans le secteur des services sont responsables en bonne partie de la multiplication de ces horaires. Les travailleurs de ce secteur reçoivent souvent leur horaire de travail à la dernière minute, car les employeurs l'ajustent en fonction des fluctuations de la clientèle (en restauration, par exemple). Cette contrainte nécessite de la part des parents-travailleurs une bonne dose de flexibilité dans l'organisation familiale. De plus, l'extension des heures d'ouverture de certains commerces comme les centres commerciaux et les magasins d'alimentation (soir, dimanche, nuit) favorisent la prolifération de ces horaires atypiques, qui créent, en retour, de nouveaux besoins en services de garde. Certains secteurs des services sociaux ne peuvent pas, par ailleurs, se passer de travailleurs et de travailleuses de nuit (les soins infirmiers en hôpitaux et en résidences, par exemple). Or, les services de garde adaptés à ces horaires non-standards sont pratiquement inexistantes au Québec, sans compter qu'ils sont socialement réprouvés, d'après le témoignage de parents directement concernés par cette problématique⁷³. Certains parents se sentent coupables de devoir réveiller leur enfant pour le ramener à la maison après un quart de travail, d'autres se heurtent à des remarques désobligeantes lorsqu'ils admettent faire garder leur enfant durant la nuit. On ne saurait manquer de souligner ici le caractère paradoxal de la situation.

Les données scientifiques disponibles révèlent que la demande de temps est forte du côté des travailleurs; le fait que la majorité d'entre eux aspire à un assouplissement des horaires est probant⁷⁴. L'ampleur de cette problématique à l'échelle nationale indique que la solution ne peut pas être individuelle. Il est donc temps de considérer ce problème sur le plan collectif et d'y trouver des solutions susceptibles d'alléger le fardeau qui pèse sur les parents par rapport à l'organisation du temps.

72 Gilles Pronovost « Temps de travail, temps familial, temps sociaux », Communication prononcée à la *Conférence Nord-Amérique. Du temps pour la famille: c'est l'affaire de tous!*, Montréal, 23 au 26 mai 2003, [8 p.]

73 Québec (Province). Conseil de la famille et de l'enfance. Propos recueillis lors des consultations publiques de 2003.

74 Gilles Pronovost. « Temps de travail, temps familial, temps sociaux », Communication prononcée à la *Conférence Nord-Amérique. Du temps pour la famille: c'est l'affaire de tous!*, Montréal, 23 au 26 mai 2003, [8 p.]; Diane-Gabrielle Tremblay; Daniel Villeneuve, « Aménagement et réduction du temps de travail: concilier emploi, famille et vie personnelle », *Loisir et Société/Society and Leisure*, 20, 1, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1997, p. 111.

2.4.3 VARIATION DU TEMPS FAMILIAL EN FONCTION DU CYCLE FAMILIAL ET DU SEXE DES PARENTS

Le temps familial dépend du temps de travail, mais il varie en fonction du cycle familial. Si les parents de jeunes enfants consacrent la plupart de leur temps familial au soin et à l'éducation des enfants, les parents d'adolescents connaissent un peu plus de souplesse de ce côté. Plusieurs recherches indiquent aussi que le temps familial varie aussi selon le sexe des parents. Observé sous cet angle, ce temps social se caractérise par un déséquilibre entre les mères et les pères dans le partage des tâches domestiques et des soins donnés aux enfants. Ainsi, même si les pères ont augmenté leur participation aux tâches domestiques depuis plusieurs années et malgré l'augmentation du temps de travail des femmes, les mères continuent de consacrer plus d'heures au temps domestique et familial que ne le font les pères⁷⁵. Il faut souligner aussi que les mères sont plus souvent présentes auprès des enfants en l'absence de leur conjoint, et que les pères sont présents auprès des enfants deux fois sur trois en même temps que leur conjointe.

2.4.4 LA DÉSYNCHRONISATION DES TEMPS SOCIAUX ET LA NÉCESSITÉ D'AGIR COLLECTIVEMENT

La multiplication des temps sociaux appelle obligatoirement la notion d'organisation. Les spécialistes qui se penchent sur les temporalités sociales utilisent la notion de désynchronisation pour rendre compte de la difficulté qu'éprouvent les parents à agencer tous les temps à celui du travail (travail, déplacement, tâches domestiques, soin des enfants, repas, etc.). La tension et les contraintes exercées par le temps de travail entraînent des impacts négatifs sur le temps familial : soucis d'organisation, manque de temps pour les enfants, stress, irritabilité, culpabilité, insatisfaction, etc. Les parents ont l'impression de s'occuper de leurs enfants à la hâte, ce qui suscite chez eux un fort sentiment de culpabilité⁷⁶.

Le besoin d'arrimage des divers temps sociaux est impératif. La recherche de solutions aux difficultés de conciliation famille-travail n'en demeure pas

75 Gilles Pronovost. « Temps de travail, temps familial, temps sociaux », Communication prononcée à la *Conférence Nord-Amérique. Du temps pour la famille : c'est l'affaire de tous!*, Montréal, 23 au 26 mai 2003, [8 p.] ; Jean-Yves Boulin (2003), « Pour une urbanistique des temps. La désynchronisation des temps sociaux », *Futuribles*, n° 285, avril, p. 5-19 ; Benoît Rapoport ; Céline Le Bourdais, « Temps parental et formes familiales », *Loisir et Société/ Society and Leisure*, 24, 2, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2001, p. 585-617

76 Propos recueillis lors des consultations publiques de 2003.

moins une préoccupation publique relativement récente. La participation des municipalités et des organisations œuvrant sur le territoire municipal (école, loisirs, transports en commun) est incontournable dans cette demande de synchronisation des temps sociaux⁷⁷. On observe en effet à l'échelle nationale l'inadéquation entre les horaires professionnels des parents et les horaires scolaires et ceux des services de garde. Par exemple, plusieurs écoles retournent les enfants à la maison vers 15 heures, alors que les parents sont absents et qu'ils ne peuvent assurer leur surveillance, ce qui occasionne certains problèmes aux municipalités. Cette problématique n'est pas exclusive au Québec : on constate dans d'autres pays industrialisés, en France par exemple, des préoccupations tout à fait semblables⁷⁸.

Il ne fait pas de doute que l'harmonisation des temps sociaux constitue un enjeu majeur pour les familles québécoises. Cet enjeu n'est pas sans risque, cependant. Il y a effectivement danger « d'accroître les tensions sociales entre ceux qui veulent des nouveaux services et ceux qui les assurent et, ainsi, de nourrir la spirale des emplois décalés, précaires et mal rémunérés »⁷⁹. Jean-Yves Boulin, Pierre Dommergues et Francis Godard insistent pour leur part sur la nécessité de maîtriser individuellement et collectivement les mutations actuelles de l'organisation des temps sociaux. Il convient également de souligner, en terminant, les tensions qui peuvent surgir dans le monde du travail entre les parents et les non-parents.

2.5 LES FAMILLES DANS LE CONTEXTE DE LA MONDIALISATION

Ce portrait serait incomplet sans aborder le phénomène de la mondialisation qui, avec le développement des technologies de l'information et de la communication, a profondément changé le quotidien des parents et des familles.

La mondialisation se caractérise par une plus grande mobilité des capitaux, par des échanges libéralisés de biens et de services, par une mobilité accrue de la main-d'œuvre hautement qualifiée et des emplois spécialisés, ainsi que par une

77 Éric Grenier, « L'emploi du temps », [En ligne], *Jobboom Magazine*, été 2003 ; Gilles Pronovost, « Temps de travail, temps familial, temps sociaux », Communication prononcée à la *Conférence Nord-Amérique. Du temps pour la famille : c'est l'affaire de tous !*, Montréal, 23 au 26 mai 2003, [8] p.

78 Jean-Yves Boulin, « Pour une urbanistique des temps. La désynchronisation des temps sociaux », *Futuribles*, n° 285, avril, p. 5-19.

79 Jean-Yves Boulin ; Pierre Dommergues ; Francis Godard (dir.), *La nouvelle aire du temps : réflexions et expériences de politiques temporelles en France*, [Paris ; La Tour d'Aigues], Datar ; Éditions de l'Aube, 2003, p. 13.

plus ample circulation des idées et des technologies nouvelles⁸⁰. Elle implique, de plus, une réduction de l'influence des gouvernements, car le principe de concurrence marchande qui la sous-tend exige de la part des États l'adoption de politiques socio-économiques la favorisant, ce qui restreint, bien entendu, la marge de manœuvre des gouvernements dans l'adoption de politiques⁸¹.

Cette concurrence à l'échelle planétaire a profondément bouleversé l'organisation du travail. La prolifération d'entreprises en activité 24 heures sur 24 a créé une demande de flexibilité, d'adaptation et de performance à l'endroit des travailleurs. L'horaire de travail standard est progressivement passé d'un statut de norme à un statut minoritaire. Pour s'adapter aux impératifs de la production ou de la clientèle, de plus en plus d'horaires sont modifiés à la dernière minute. Les technologies telles que l'ordinateur et la téléphonie cellulaire, en favorisant le travail à la maison, ont contribué à accélérer le rythme de travail des emplois spécialisés. «Le résultat est que les travailleurs disent connaître plus de stress, plus de problèmes de santé, moins de satisfaction au travail, une plus grande difficulté à s'acquitter de leurs responsabilités familiales et un moindre engagement à l'égard de leur employeur»⁸².

Des recherches rapportent en effet que le conflit entre la vie professionnelle et la vie personnelle s'est intensifié depuis les années 90⁸³, à un point tel que certaines agences gouvernementales n'hésitent pas à décrire l'atteinte d'un équilibre comme un défi incontournable du marché du travail⁸⁴. Les autorités insistent sur le fait que ce conflit ne touche pas seulement le personnel puisqu'il entraîne pour les employeurs une hausse fulgurante des frais découlant de la montée de l'absentéisme et d'autres problèmes que l'on commence à peine à mesurer⁸⁵.

Les effets de la mondialisation sur le marché du travail se font également sentir sur la rémunération. Si les travailleurs spécialisés réussissent à tirer profit de cette économie, les travailleurs qui ne bénéficient pas de ces compétences se

80 Ron Saunders; Judith Maxwell, *Évolution du marché du travail: grands défis que doit relever le Canada: document préparé pour Développement des ressources humaines Canada*, Ottawa, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 2003, p.3.

81 *Ibid.*, 9 p.

82 *Ibid.*, p. 5

83 Linda Duxbury; Chris Higgins, *Work-Life Balance in the New Millennium: Where Are We? Where Do We Need to Go?*, Ottawa, CPRN RCRPP, 2001, 80 p.

84 Ron Saunders; Judith Maxwell, *Évolution du marché du travail: grands défis que doit relever le Canada: document préparé pour Développement des ressources humaines Canada*, Ottawa, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 2003, p.3.

85 *Ibid.*, p. 6.

trouvent en situation précaire. Au Canada, près de deux millions d'adultes de vingt ans et plus gagnent moins de 10 \$ l'heure, et près des deux tiers de ce groupe sont des femmes⁸⁶. La précarité de la situation économique de ces personnes est préoccupante, car nous savons que le tiers d'entre elles sont le seul soutien de famille, ce qui constitue un danger réel de précarisation des enfants au pays.

Outre les conséquences préoccupantes de la mondialisation, il faut noter des aspects qui semblent positifs, comme l'accessibilité plus grande à une information diversifiée que favorise le réseau Internet, ainsi que la mondialisation des mouvements sociaux qui proposent une vision alternative de la société. La circulation du savoir et des idées assurées par cette technologie favorise une certaine ouverture sur le monde et les cultures, de même que le développement de liens entre les groupes sociaux qui partagent une autre vision du monde (La Marche mondiale des femmes, le rassemblement de Porto Allegre, etc.). Le risque de production d'inégalités sociales demeure néanmoins important, puisque toutes les familles n'ont pas accès à ces réseaux de communication qui exigent des investissements, mais également des compétences en termes d'utilisation.

2.6 CONCLUSION

Au cours du XX^e siècle, la société québécoise a connu de nombreux changements rapides qui ont influencé l'évolution de la famille et l'expérience individuelle d'être parent et enfant. Le mouvement des femmes, en mettant de l'avant le principe de l'égalité des sexes et en promouvant l'émancipation des femmes, a favorisé une redéfinition des rôles selon le sexe qui a modifié les rapports sociaux dans la sphère privée et dans l'exercice des rôles parentaux. La montée de l'individualisme a favorisé cette évolution. La diffusion de nouveaux savoirs dans le domaine de l'enfance a par ailleurs joué un rôle important dans la conception de l'enfant et de la famille, qui n'est pas étrangère à l'élévation de l'enfant au statut de sujet social tant sur le plan philosophique que juridique. Les changements survenus dans le monde du travail ont pour leur part donné lieu à la multiplication et à la désynchronisation des temps sociaux, une source importante d'insatisfaction chez les parents-travailleurs. Avec la mondialisation et la percée des technologies de l'information et de la communication, le travail est devenu plus exigeant, plus intense et précaire, suscitant des tensions entre la vie personnelle et la vie professionnelle. On observe d'ailleurs chez les parents

86 *Ibid.*, p.4.

un essoufflement généralisé et un désir grandissant d'harmoniser adéquatement les diverses composantes de leur vie aux contraintes⁸⁷.

Tous ces éléments de réflexion mettent en lumière la complexité des réalités familiales contemporaines. Si, d'une part, les changements évoqués dans ce chapitre ont eu des effets positifs, comme la plus grande participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants et la plus grande proximité affective entre les parents et les enfants, il faut reconnaître, d'autre part, que l'individualisme peut aussi favoriser la solitude et la fragilisation du tissu social. C'est en quelque sorte un paradoxe de notre époque. Toute mesure et toute politique ayant un impact sur les familles devraient donc être précédées d'une analyse fine de la situation à laquelle on désire apporter des améliorations.



87 Éric Grenier. « L'emploi du temps », [En ligne], *Jobboom Magazine*, été 2003; Gilles Pronovost, « Temps de travail, temps familial, temps sociaux », Communication prononcée à la *Conférence Nord-Amérique. Du temps pour la famille: c'est l'affaire de tous!*, Montréal, 23 au 26 mai 2003, [8] p.

Fonctions familiales et rôles parentaux:

CONTINUITÉS, CHANGEMENTS ET ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES

Les changements évoqués dans le chapitre précédent ont imprimé à la réalité quotidienne des familles des spécificités nouvelles. Ils n'ont en revanche aucunement altéré la signification qu'attribuent les adultes au projet de fonder une famille. Aujourd'hui, l'enfant représente encore le témoignage de l'engagement du couple. La permanence de cette valeur, la famille, est néanmoins vécue dans un cadre social et culturel transformé, où les relations intrafamiliales ont revêtu de nouvelles formes. Si les fonctions familiales primaires demeurent (production des êtres humains, socialisation, entretien de ses membres)⁸⁸, la manière dont les parents s'acquittent de leurs responsabilités de même que la représentation qu'ils se font de leur rôle ont connu des changements inédits. En outre, il faut noter combien, depuis la Révolution tranquille, les familles et la société en général considèrent la dimension éducative de la socialisation comme une valeur prédominante.

Il sera question dans ce chapitre des fonctions de la famille ainsi que des représentations que se font les parents de leur rôle dans un contexte où le couple a été transformé en lieu d'intimité et d'épanouissement individuel. Pour ce faire, nous distinguerons le couple conjugal du couple parental, puis nous aborderons brièvement les spécificités propres à l'exercice de la maternité et de la paternité. Il sera ensuite question des rôles joués par les nouveaux conjoints et conjointes lors d'une recomposition familiale, de la valeur centrale qui guide l'action des parents, puis de la grand-parentalité.

3.1 LES FONCTIONS DE LA FAMILLE : DE LA CONTINUITÉ DANS UN CONTEXTE DIFFÉRENT

De tout temps, la famille a rempli un certain nombre de fonctions sociales : fonction biologique (reproduction et procréation), fonction économique (production, consommation) et fonction sociale (socialisation, relations affectives,

88 Jocelyne Valois, *Sociologie de la famille au Québec*, Anjou, Les Éditions CEC inc., 1998, p. 35.

solidarité intergénérationnelle, transmission du patrimoine culturel)⁸⁹. Ces fonctions sont évidemment permanentes, même si elles évoluent au fil du temps⁹⁰. De toute évidence, la famille a gardé les fonctions essentielles qui lui sont attribuées dans toutes les sociétés, à savoir la production des êtres humains, la socialisation et l'entretien de ses membres.

En effet, même si la réponse aux besoins de reproduction et de procréation se déroule dans des structures familiales diversifiées, et parfois même avec l'assistance de la technologie, la famille continue d'assumer cette fonction biologique.

Dans les sociétés agraires du XIX^e siècle, la production était la fonction principale assurée par la famille, on constate aujourd'hui que cette fonction a été supplantée en grande partie, dans les sociétés industrialisées, par la fonction de consommation. La famille est en effet passée de l'unité de production à l'unité de consommation. La famille a toutefois conservé certaines responsabilités nécessaires à la bonne marche de l'économie, telles que les soins donnés aux enfants, aux personnes âgées ainsi qu'aux malades. Dans certains cas, elles sont animées par de nouvelles valeurs; dans d'autres, elles sont partagées avec des institutions complémentaires.

On remarque enfin que les fonctions sociales de la famille ont connu, elles aussi, une évolution. La fonction de transmission du statut social a décliné, car le niveau de scolarisation constitue désormais un facteur déterminant de prédictibilité de la future condition sociale. De plus, même si la famille continue d'être le lieu privilégié de la socialisation des enfants, l'intériorisation des normes et des valeurs chez les enfants s'opère dans un cadre moins hermétique depuis que l'école et les médias ont acquis un statut d'agent de socialisation concurrent. Le sociologue François de Singly soutient que la famille contemporaine est le socle du développement de l'autonomie individuelle, de la connaissance de soi et de la satisfaction personnelle. Ses travaux indiquent que cette fonction sociale surpasse toutes les autres, ce qui appuie l'idée que même au sein d'une société individualiste, les individus continuent d'avoir besoin des autres (de la famille en l'occurrence) pour se réaliser⁹¹. La fonction de la construction

89 Jean-François Couet; Anne Davie, Dictionnaire de l'essentiel en sociologie, Paris, Liris, 2002, p. 68-69; Jacques Marquet, «Évolution et déterminants des modèles familiaux», [En ligne], [Bruxelles, Université catholique de Louvain, s.d.], p. 4-6.

90 Jacques Marquet, «Évolution et déterminants des modèles familiaux», [En ligne], [Bruxelles, Université catholique de Louvain, [s.d.], p. 5.

91 François de Singly. *Le Soi, le couple et la famille*, Paris, Nathan, © 1996, 255 p.; François de Singly, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Nathan, © 1993, 128 p.

identitaire de la famille a donc évolué pour acquérir un statut privilégié dans l'échelle des valeurs d'une majorité de parents.

Les fonctions familiales se traduisent concrètement dans l'organisation familiale et dans les interactions entre les membres d'une famille: entre conjoints, entre enfants, et entre parents et membres de différentes générations. Ce qui a considérablement changé, ce sont justement ces rapports intrafamiliaux et leurs représentations. La prochaine section porte sur ces changements en s'intéressant aux rôles maternel, paternel, beau-parental et grand-parental.

3.2 LES RÔLES PARENTAUX : CHANGEMENTS ET ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES

Plusieurs facteurs ont contribué à modifier l'exercice de la parentalité dans le concret des situations courantes, notamment les nouvelles représentations de la famille, du couple et de l'enfance. L'objectif de l'égalité des sexes, en favorisant le décroisement des rôles parentaux, a également participé à cette évolution. En effet, depuis les modifications apportées au Code civil dans les années 70 autour du concept « d'autorité parentale », le père et la mère partagent sur le plan juridique les mêmes devoirs et responsabilités⁹². Le statut d'individu à part entière reconnu à l'enfant a par ailleurs situé l'intérêt de l'enfant au cœur de la définition de ces obligations parentales. Le rôle légal et moral des parents consiste donc, dans notre société, à favoriser le développement intégral de leur enfant et de ses potentialités ainsi qu'à lui transmettre les valeurs, les devoirs et les interdits en vigueur dans la société⁹³. Ce changement crucial résulte de l'effet combiné de la montée des valeurs individuelles au cours du XX^e siècle et de l'évolution des savoirs sur l'enfance évoquée au chapitre précédent. À cela s'ajoute le récent contrôle de la fécondité qui rend possible la formation de la famille au moment jugé approprié pour devenir parents.

3.2.1 LA DISTINCTION ENTRE LE COUPLE CONJUGAL ET LE COUPLE PARENTAL

L'autonomie et l'individuation sous-jacents au principe d'égalité qui traverse les sociétés contemporaines ont favorisé la redéfinition des rapports conjugaux entre les femmes et les hommes. Au cours des dernières

92 Mireille D Castelli, Éric-Olivier Dallard, *Le nouveau droit de la famille au Québec : projet de code civil au Québec et Loi sur le divorce*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, © 1993, [216]-217 p.

93 Irène Théry. *Couple, filiation et parenté aujourd'hui : le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, Paris, Éditions Odile Jacob/La documentation française, 1998, p. 33.

décennies, la dimension affective du couple a acquis une valeur inégalée; l'épanouissement de soi et de l'autre dans le respect de l'indépendance des deux conjoints est la condition de sa constitution et de sa pérennité⁹⁴. Une dissociation entre les notions de « couple conjugal » de « couple parental » en a résulté. De nos jours, on forme un couple conjugal sur la base d'une entente mutuelle; celui-ci peut conduire ou non à la fondation d'une famille. Le couple parental, celui qui a donné naissance à un enfant, est pour sa part indissoluble. Il revêt un caractère permanent puisqu'il survit à la rupture conjugale.

La transition entre la vie de couple et la vie familiale représente un passage critique, car elle modifie irréversiblement les conditions d'existence du couple. La perte d'intimité et le renforcement de la division sexuelle des tâches domestiques semblent constituer deux pierres d'achoppement de taille. Comme les mères effectuent davantage de tâches domestiques et auprès des enfants, leur emploi du temps se trouve grandement affecté par l'arrivée d'un ou des enfants⁹⁵. Ce sont elles qui en très grande majorité utilisent les congés de maternité ou qui modifient leur vie professionnelle, allant jusqu'à l'abandonner temporairement. Le désir des hommes de s'impliquer davantage auprès de leur enfant se heurte quant à lui à l'organisation du travail qui continue de favoriser la division sexuelle du travail. On observe donc un décalage entre les aspirations des parents et les conditions socioéconomiques dans lesquelles les familles évoluent⁹⁶.

3.2.2 L'IDENTITÉ MATERNELLE ET L'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE : DEUX FACETTES INDISSOCIABLES DE L'IDENTITÉ DES MÈRES

Depuis les années 70, les femmes québécoises ont profondément modifié leur perception de leur place dans la société et dans le « privé », en l'occurrence la famille. Les enquêtes autant que les témoignages recueillis au cours des consultations publiques montrent que les femmes d'aujourd'hui s'identifient autant à leur rôle de mère qu'à leur rôle de travailleuse. Ces deux facettes de leur identité sont tellement indissociables que la

94 Jean-Pierre Pourtois; H. Desmet; P. Nimal, «L'éducation familiale à l'épreuve de la nouvelle civilisation», cité dans Jean-Pierre Pourtois; Huguette Desmet, *Le parent éducateur*, Paris, PUF, 2000, p. 23-25.

95 Québec (Province), Institut de la statistique du Québec, *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) : Vie conjugale des parents*, Québec, Institut, 2000, p. 37.

96 Sylvie Cadolle. *Être parent, être beau-parent. La recomposition de la famille*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2000. 304 p.

négligence ou l'abandon de l'une comme de l'autre est perçu comme un renoncement à une partie d'elles-mêmes. L'impératif de l'harmonisation de la vie professionnelle et de la vie familiale s'impose donc à elles avec beaucoup d'acuité.

Les femmes aspirent à une réalisation personnelle et professionnelle qui leur procure une identité individuelle et sociale. Pour des motifs également économiques et professionnels, elles désirent en général se maintenir en emploi après avoir donné naissance à un enfant. Il faut dire que ce maintien en emploi favorise un meilleur partage des tâches au sein de la famille, la collaboration du conjoint et des enfants étant alors davantage sollicitée que dans les familles où la mère se retire du marché du travail. Ces mères n'en conçoivent pas moins la maternité comme une expérience relationnelle privilégiée et leur rôle comme crucial dans les premières années de vie de leur enfant. Les contraintes auxquelles se heurte cette injonction de la « bonne mère » suscitent une certaine culpabilité chez elles. En effet, la figure maternelle idéalisée et l'emphase qui est mise sur le rôle maternel dans le développement de l'enfant renvoient à des exigences de dévouement qui sont difficilement compatibles avec une carrière professionnelle dans le monde du travail d'aujourd'hui.

La double face de l'identité des mères, maternelle et professionnelle, qui est un phénomène relativement récent, n'a pas encore été suffisamment prise en compte par la collectivité. Le décalage entre les aspirations des mères et l'organisation du travail engendre des difficultés que les principales intéressées attribuent en majeure partie à la division sexuelle du travail et à la conception traditionnelle de la parentalité véhiculée par les institutions sociales⁹⁷.

3.2.3 LA PATERNITÉ EN TRANSITION : LES PÈRES INVENTENT LEUR MODÈLE

Les mutations sociales profondes qui ont résulté de l'émancipation des femmes et de leur percée sur le marché du travail ont aussi modifié les représentations de la paternité et son exercice concret au quotidien. L'inscription dans le cadre législatif du rejet de la traditionnelle autorité paternelle a littéralement transformé l'image du père. Les chercheuses

97 Francine Descarries ; Christine Corbeil, « Des mots pour dire la maternité », dans Francine Descarries et Christine Corbeil, (dir), *Espaces et temps de la maternité*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 2002, p. 528 ; Christine Castelain-Meunier, « La complexité contemporaine de la répartition et de la prise des places parentales » dans Chantal Zaouche-Gaudron, (dir.), *La problématique paternelle*, Ramonville Saint-Agne, Éditions Érès, 2001, p. 128-129.

et les chercheurs qui s'intéressent à la paternité remarquent que de « nouvelles façons d'être père » apparaissent et que la paternité est effectivement dans une période transitoire. Le Conseil s'est déjà penché sur le phénomène en 1993, puis en 1994. En 2002, un bref état de la situation a été présenté dans l'Avis *Démographie et famille: Avoir des enfants, un choix à soutenir*⁹⁸.

Dans la perspective des parents au quotidien, il est pertinent de souligner que les enquêtes de terrain indiquent que les pères se réfèrent davantage à eux-mêmes qu'à leur propre père dans l'exercice de leur paternité. Il semble que le désir de se créer sa propre référence soit une conséquence de la rupture d'identification importante quant à l'image traditionnelle du père. À l'inverse des femmes, les hommes semblent en effet avoir une relation beaucoup plus ambiguë avec leur père. Il n'en demeure pas moins qu'en l'absence de modèle adéquat, « chacun en est réduit à l'inventer dans le cadre de sa vie privée, avec ses ressources propres, puisque la société ne lui offre ni rituels ni cadres particuliers d'élaboration »⁹⁹. L'absence de repères peut donc, d'une part, donner libre cours à l'inventivité des jeunes pères en dehors de toute pression sociale. Cette liberté peut, d'autre part, être la source de doutes, d'incertitudes, voire d'angoisses, selon les ressources et les prédispositions personnelles de chacun.

Depuis le temps qu'il s'intéresse de près à la paternité, le champ scientifique a commencé à imposer un certain nombre de représentations, plus ou moins positives ou négatives. Certaines études sur les budgets temps, évaluant le temps des pères auprès des enfants et dans les tâches domestiques, à l'aune de celui des mères ont eu tendance à disqualifier la participation des pères. Dans l'étude du phénomène de ruptures conjugales, les pères ont parfois été présentés comme des démissionnaires. En revanche, un nombre grandissant de recherches porte sur l'identité et les représentations du rôle de père, ce qui permet d'entrer au cœur du discours des pères sur leurs pratiques parentales. Citons au passage les travaux novateurs de Quéniart sur les modèles actuels de pères dans la

98 Québec (Province). Conseil de la famille, *La paternité: les transformations sociales récentes*, Québec, le Conseil, 1993, 93 p.; Québec (Province). Conseil de la famille, *Rapport de consultation: Nécessaire paternité... essentielle parentalité*, Québec, le Conseil, 1994, 84 p.; Québec (Province). Conseil de la famille et de l'enfance, *Avis Démographie et Famille: Avoir des enfants, un choix à soutenir*, Québec, le Conseil, 2002, p. 52-54.

99 Louise L. Lambrichs, « De l'art... d'incommoder les pères? », *Le Nouvel Observateur*, numéro Hors série, Paris, [s.n.], Décembre 2002/Janvier, 2003, p. 6-11.

société québécoise¹⁰⁰. Dans l'ensemble, un portrait positif se dégage de ces recherches qui indiquent qu'une transition est en cours dans ce domaine. Le portrait du « bon père » qui en émerge met l'accent sur son engagement affectif et éducatif au quotidien auprès des enfants et le présente comme un parent affectueux et à l'aise dans les relations quotidiennes avec les enfants¹⁰¹.

Ces transformations notables des pratiques et des représentations sont accompagnées d'une importante mutation dans le champ du symbolique. Alors qu'auparavant « l'institution créait le père », c'est-à-dire que le père était une construction sociale ayant pour fonction principale de marquer la filiation, la fonction du père se définit désormais dans un « contrat » qui l'unit à la mère, « l'autorité parentale », par lequel ils agissent sur un pied d'égalité dans l'intérêt de l'enfant. Le père n'agit donc plus dans un strict rapport de pouvoir, mais selon un principe de parole qui est en conformité avec les progrès dans la vie privée et l'idée de démocratie qui traversent la famille¹⁰². Ce changement de perspective se déroule néanmoins dans un contexte de multiplication des formes familiales¹⁰³. Alors qu'émerge un « nouveau père » affectueux et présent, le couple connaît pour sa part des risques élevés de rupture, qui ont souvent pour conséquence le départ du père. Il n'est donc pas étonnant que de plus en plus d'efforts soient faits pour préserver le lien père-enfant après une rupture conjugale (par la médiation, par exemple).

Étant donné la profondeur des changements qu'ont connus et que continuent de connaître la paternité ainsi que les formes familiales, il paraît étonnant que les politiques publiques et l'organisation du travail manifestent encore de la résistance face aux demandes des parents pour la prise en compte de leur réalité de parents. On sait combien, par exemple, certains secteurs d'emploi font obstacle au plein engagement des jeunes pères dans leur famille¹⁰⁴.

100 Anne Quéniart, (2002). « La paternité sous observation : des changements, des résistances mais aussi des incertitudes » dans Francine Descarries et Christine Corbeil, (dir), *Espaces et temps de la maternité*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 2002, p. 501-522; Germain Dulac, « La configuration du champ de la paternité : politiques, acteurs et enjeux » « Politiques du père », *Lien social et politiques*, RIAC, n° 37, printemps, 1997 p. 133-143.

101 Diane Dubeau, *Portraits des pères* [Ottawa, Institut Vanier de la famille], 2002, 34 p.

102 Christine Castelain-Meunier, « Paternité, virilité et identité », dans Chantal Zaouche-Gaudron, dir., *La problématique paternelle*, Ramonville Saint-Agne, Éditions Érès, 2001, p. 169-176.

103 Françoise Hurstel. « Les fonctions du père dans la société contemporaine postindustrielle : enjeux anthropologiques et subjectifs » dans Chantal Zaouche-Gaudron, (dir), *La problématique paternelle*, Ramonville Saint-Agne, Éditions Érès, 2001, p. 67.

104 Diane-Gabrielle Tremblay, *La vie en double. Les difficultés des pères et des mères en matière d'articulation emploi-famille : rapport sur la démarche qualitative emploi-famille (études de cas par entrevues)*, [Québec, Télé-Université], 2001, 82 p.

3.2.4 RECOMPOSITION FAMILIALE : DES RÔLES À DÉFINIR POUR LES NOUVEAUX CONJOINTS

Autrefois, la venue d'un beau-parent au sein d'une cellule familiale survenait après le décès d'un des parents. De nos jours, la recomposition familiale est plus fréquente et résulte souvent d'une nouvelle union après une rupture conjugale. Les scientifiques ont commencé à s'intéresser au rôle exercé par les beaux-parents au sein de ces familles¹⁰⁵.

Selon Cadolle, les familles recomposées sont le point central d'une « constellation »¹⁰⁶ où se croisent les parents biologiques, les conjoints éventuels de ces derniers, les enfants respectifs et les familles élargies. Elles impliquent la prise en compte, dans leur nouvelle histoire, de l'histoire de la famille précédente. En ce sens, la famille recomposée s'inscrit « au sein de tout un réseau d'échanges, de dépendances et de négociations, qui modifie profondément les places respectives de chacun »¹⁰⁷. Comment se distribuent et se jouent alors les rôles parentaux et beaux-parentaux ?

La position occupée par le beau-parent dans la famille recomposée influence la façon dont ce rôle est assumé : il est nettement plus affirmé dans le cas où le beau-père ou la belle-mère a un statut de gardien. Ce statut signifie que les enfants du conjoint ou de la conjointe vivent avec le couple nouvellement formé (tout le temps ou la plupart du temps) être « gardien » correspond à une relation de proximité dans le quotidien, alors que le statut de « non gardien » implique un rôle d'éducation à distance. Dans les milieux moins favorisés où le beau-père est gardien, on observe que les mères ont tendance à assurer un rôle maternel traditionnel et donc, à se charger des tâches domestiques et de l'éducation des enfants. Dans les milieux plus favorisés, il semble que l'autonomie personnelle, le partage des tâches et des responsabilités soient davantage mis en application. Dans les familles où la belle-mère est gardienne, l'exercice du rôle beau-parental est une tâche délicate, en raison de la relation d'affectivité traditionnellement associée à la mère. On sait aussi, en revanche, que du point de vue des enfants, la relation avec la belle-mère ou le beau-père peut donner lieu à une relation fructueuse avec un adulte signifiant. Moins marqués par les

105 Sylvie, Cadolle, *Être parent, être beau-parent. La recomposition de la famille*, Paris, Éditions Odile Jacob, 304 p. ; Marie-Christine Saint-Jacques ; Claudine Parent, *La famille recomposée : une famille composée sur un air différent*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, 2002, 135 p

106 Cadolle, Sylvie. *Être parent, être beau-parent. La recomposition de la famille*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2000, p. 13.

107 *Ibid.* p. 13

images négatives associées à la représentation de la belle-mère, les beaux-pères font l'objet de moins d'attentes de la part de la société et de fait, subissent moins de pressions sociales¹⁰⁸.

Les beaux-parents éprouvent un certain inconfort devant l'absence de reconnaissance sociale de leur rôle quotidien auprès des enfants naturels de leur conjoint ou de leur conjointe. L'absence de reconnaissance juridique et l'ignorance de leur rôle dans le quotidien des familles par les institutions accentuent ce sentiment¹⁰⁹. Il est vrai par ailleurs qu'une norme implicite postule la préséance du lien biologique et la pérennité du lien filial : il est généralement admis que le beau-parent n'a pas à se substituer au parent absent¹¹⁰. On conçoit aisément que l'incertitude puisse gagner la belle-mère ou le beau-père quant au rôle qu'il est permis de jouer auprès des enfants de son conjoint ou de sa conjointe. Dans les relations quotidiennes, il peut effectivement s'avérer laborieux de tracer les limites justes et acceptables de l'autorité et de l'engagement moral et affectif.

Le rôle beau-parental a justement ceci de particulier qu'«... il perturbe la frontière, admise comme aussi évidente que naturelle entre deux types de liens de sociabilité fondamentaux : la parenté et l'amitié»¹¹¹. Or, si l'amitié ne commande ni devoirs ni obligations, le beau-parent se situe néanmoins dans un système familial au sein duquel il exerce, sur une base quotidienne, des fonctions associées à la parentalité. La place du beau-parent est donc quelque peu ambiguë au sein des familles recomposées. S'agit-il d'un lien fondé sur l'alliance, qui n'est pourtant plus nécessairement scellée par le mariage, ou s'agit-il d'un lien d'amitié, qui a pourtant été imposé à deux parties ne se sont pas choisies ?¹¹². Dans la perspective d'une meilleure compréhension des familles québécoises contemporaines, ces nouveaux questionnements mériteraient d'être abordés en profondeur dans le cadre de recherches ultérieures.

108 Marie-Christine Saint-Jacques ; Claudine Parent, *La famille recomposée : une famille composée sur un air différent*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, 2002, p. 96.

109 *Ibid.*, pp. 28-29, 119

110 Cadolle, Sylvie (2000). *Être parent, être beau-parent. La recomposition de la famille*, Paris, Éditions Odile Jacob, p.118.

111 *Ibid.*, p.107

112 Sylvie Cadolle, *Être parent, être beau-parent. La recomposition de la famille*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2000 p.107

3.2.5 LE RÔLE CENTRAL DES PARENTS : RÉUSSIR SES ENFANTS

Un des effets positifs de la démocratisation de l'éducation et des services sociaux depuis la Révolution tranquille est que la position sociale future des individus n'est plus déterminée exclusivement par la classe sociale d'origine, mais bien plus par les compétences maîtrisées et sanctionnées par un diplôme d'études, quel que soit le niveau. Cette nouvelle donne a modifié de façon significative la conception qu'ont les parents de leur rôle.

Comme autrefois, les parents désirent procurer à leurs enfants les meilleures chances d'avenir¹¹³. Ils estiment primordial de leur offrir une éducation de qualité leur promettant une insertion professionnelle synonyme d'une autonomie et d'une place bien à eux dans la société. C'est sans doute pour cette raison que le soutien à la réussite scolaire apparaît pour la plupart des parents comme un aspect essentiel de leur rôle. D'ailleurs, ils sont nombreux à ne pas reculer devant les dépenses pour leur offrir des activités éducatives complémentaires et parascolaires, comme les cours d'informatique, la participation à des sports ou à des camps d'été de bilinguisme. Dans un contexte où l'offre de services complémentaires est infinie, il n'est pas étonnant que l'échec scolaire d'un enfant ou ses difficultés d'insertion sociale soient vécues par les parents comme un échec personnel, qui s'ajoute à l'inquiétude quant à la capacité du jeune à devenir autonome.

Cette représentation dominante du rôle parental, de la fonction éducative et de développement personnel, doublée du rejet de l'autorité qui a caractérisé le mouvement de toute une génération, entretient partiellement en contradiction avec la conception d'une éducation intergénérationnelle où le respect de l'autorité tient lieu de valeur centrale dans la transmission des savoirs et des codes de la collectivité aux « nouveaux venus » par les « anciens ». Certaines personnes estiment que la culture éducative qui a résulté de ce changement, la responsabilisation de l'enfant par l'écoute et la discussion, a produit un phénomène inattendu : « l'enfant-roi », l'enfant capricieux et égoïste que personne n'arrive à contrôler. Pour contrer cet effet pervers, certains parents plaident en faveur d'un retour à une certaine autorité visant à établir un juste équilibre entre l'autorité unilatérale d'autrefois et son opposé, le laxisme délibéré. L'unanimité est loin d'être établie sur ce sujet au Québec¹¹⁴ et on peut penser qu'il s'agit d'une zone floue qui peut

113 Propos recueillis lors des consultations publiques.

114 Pensons, par exemple, à la fessée, qui a fait l'objet de plusieurs discussions dans les tribunes télévisées et radiophoniques au cours des dernières années. Ces débats sont habituellement fortement polarisés autour de positions opposées.

apparaître à certains comme une absence de repères. Une telle absence peut nourrir des angoisses chez des parents qui veulent à tout prix « réussir leurs enfants » et qui se questionnent sur l'attitude qu'ils doivent adopter dans leur rôle parental afin de favoriser le meilleur développement de leurs enfants.

3.2.6 LE RÔLE DES GRANDS-PARENTS

Les études sur les familles prêtent généralement peu d'attention aux grands-parents. Leur rôle dans le quotidien des familles a pourtant été souligné à maintes reprises lors des consultations publiques. Des grands-parents sont d'ailleurs venus exprimer leur opinion sur le thème « Les parents au quotidien ». Deux considérations ont été soumises à l'attention du Conseil.

D'une part, il semble que la grand-parentalité joue un rôle spécifique et positif dans le quotidien de plusieurs familles québécoises. Retraités et en santé, les grands-parents offrent une contribution inestimable aux familles en adoucissant les contraintes des parents : aide aux devoirs, garde à la maison, transport scolaire, préparation des repas, aide financière, etc. Pour diverses raisons, comme l'éloignement géographique ou des raisons de santé, tous les grands-parents ne peuvent fournir une telle aide complémentaire. Les grands-parents manifestent beaucoup de fierté pour leur contribution à la logistique familiale de leurs enfants. Ils insistent aussi sur l'importance du lien affectif qu'ils développent au contact de leurs petits-enfants, qui profite autant aux plus jeunes qu'aux aînés. Le contexte contemporain d'exercice de la grand-parentalité a lui aussi évolué et ils voudraient que leur rôle soit reconnu et valorisé ; que la rupture conjugale de leur enfant ne signifie pas pour eux la rupture avec leurs petits-enfants.

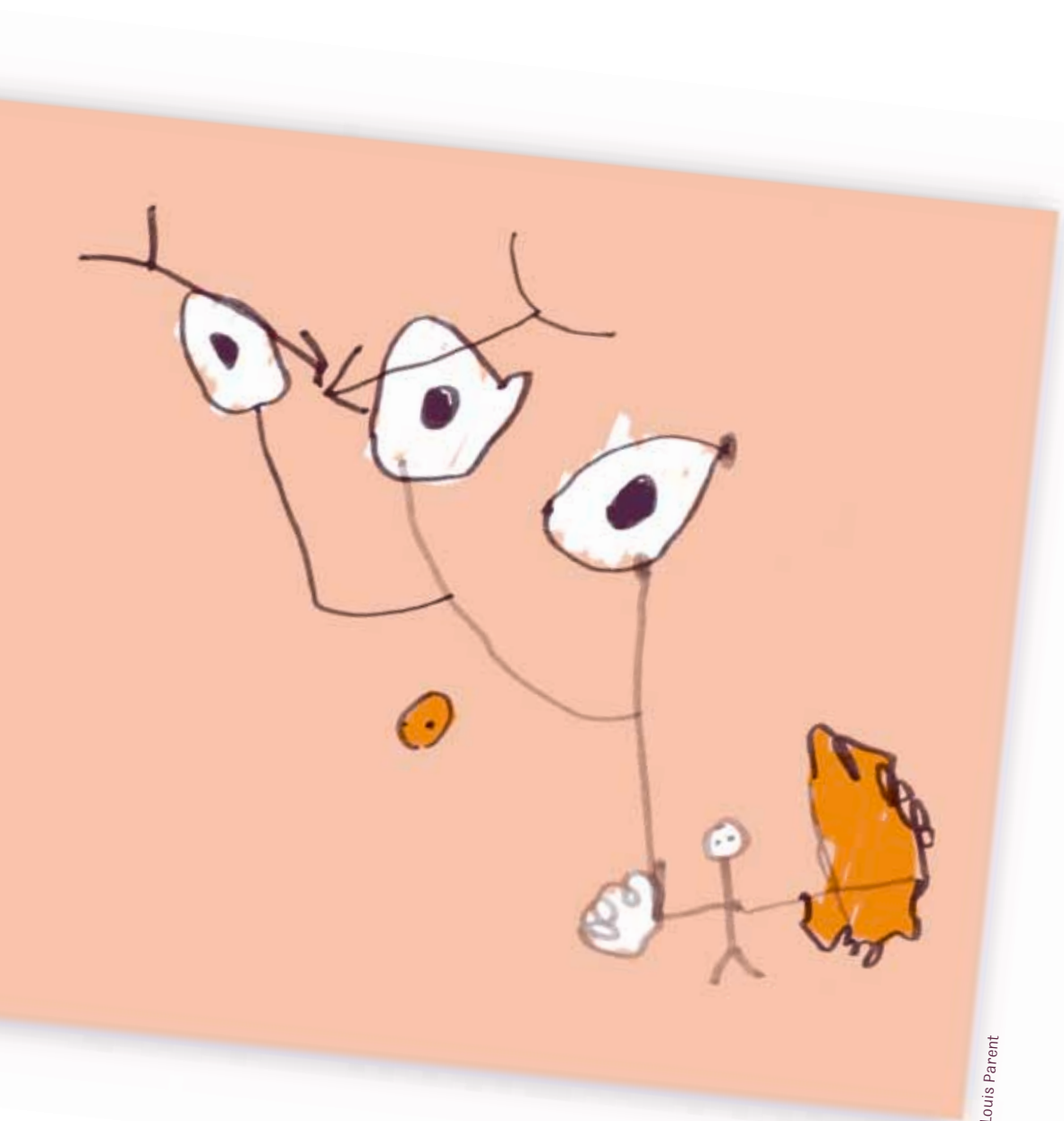
D'autre part, les grands-parents en perte d'autonomie ou malades s'avèrent être un fardeau pour certaines familles qui, elles-mêmes coincées dans des horaires surchargés, se voient dans l'obligation de les prendre en charge. Sous la pression d'une réorganisation des finances publiques et d'une exigence d'autonomie par rapport aux personnes nécessitant une prise en charge totale ou partielle (personnes âgées, handicapées, malades, etc.), l'État a procédé à un virage de son approche traditionnelle et la « désinstitutionnalisation » a été le moyen d'intervention privilégié. La collaboration des familles a nécessairement été sollicitée, si bien que certaines doivent, en plus de répondre aux besoins de leurs propres enfants, voir à la sécurité, au bien-être, aux soins de base de ces personnes. Cette situation n'est pas anodine, puisque les familles qui doivent prendre en charge un parent âgé, handicapé ou malade et qui ont déjà des enfants disposent de ressources limitées tant sur le plan économique que sur celui

de la disponibilité. Le monde du travail n'est pas adapté lui non plus à ce phénomène de plus en répandu, si bien que des congés payés pour prendre soin d'un parent malade sont pratiquement inexistantes alors que dans les faits, plusieurs « aidants naturels » prennent soin au quotidien de personnes à charge autres que leurs propres enfants. Un parent a à cet égard justement souligné que c'est souvent au moment où les enfants sont devenus adolescents que les grands-parents deviennent une source d'inquiétude et de préoccupation.

3.3 CONCLUSION

Ce survol des fonctions familiales et des rôles parentaux montre que les changements côtoient la continuité et l'émergence de nouveaux modèles. Certaines fonctions familiales sont permanentes, mais elles répondent à des besoins plus ou moins importants selon le contexte. La construction identitaire, par exemple, a pris une importance inégalée dans l'histoire de la famille. Ces évolutions s'observent concrètement dans la façon dont les parents exercent leur rôle, mais également dans les rapports quotidiens avec leurs enfants. La réponse possible de la collectivité aux besoins des familles et des enfants se situe dans un contexte de démocratie familiale et collective où l'égalité des conjoints et les droits individuels dans la famille sont primordiaux. Il va de soi que l'on ne peut pas envisager le quotidien des familles québécoises, et donc l'organisation des services leur étant dévolus, sous l'angle de l'homogénéité. Même si le fait d'être parent continue d'être caractérisé par un désir intense d'offrir aux enfants ce qu'il y a de mieux pour assurer leur avenir, les situations courantes de la vie familiale ont profondément changé au cours des quatre dernières décennies; la complexité des réalités quotidiennes des parents d'aujourd'hui se traduit par des besoins diversifiés.





Louis Parent

La réponse de la collectivité aux besoins des familles:

UNE ADÉQUATION À AMÉLIORER

Les chapitres précédents ont bien mis en évidence l'impact des changements sociaux et culturels sur les familles québécoises depuis la Révolution tranquille. La réponse collective aux besoins des familles s'est-elle adaptée à ces changements? Pour répondre à cette question, et suggérer des pistes d'amélioration, nous explorons d'abord la gamme de services dispensés par les grands réseaux d'intervention institutionnels, les réseaux communautaires et les instances locales et régionales. Nous examinons ensuite la question de l'accessibilité de ces services et de ces ressources. Dans un troisième temps, nous jetons un regard sur les relations entre les intervenants et les parents. Pour conclure, des pistes d'action susceptibles d'améliorer l'adéquation entre les besoins et les services offerts sont suggérées.

4.1 LES RESSOURCES ET LES SERVICES EXISTANTS

Comme dans plusieurs pays occidentaux, de grands réseaux d'intervention assurent la prestation de services à la collectivité dans les secteurs de la santé et de l'éducation, qui profitent aux familles sans pour autant leur être spécifiquement dévolus. Au Québec, cependant, le gouvernement s'est engagé depuis 1987 dans le développement d'une politique familiale¹¹⁵, qui a, entre autres, donné lieu à la création du Conseil de la famille et de l'enfance. Dans la foulée de cet engagement, réaffirmé en 1997, une série de mesures et d'initiatives ont été instaurées afin de répondre aux besoins des parents et des enfants. Les grands réseaux d'intervention institutionnels, le réseau des organismes communautaires et certaines instances locales et régionales ont pris une part active dans ce processus.

115 Québec (Province). Secrétariat à la politique familiale, *La politique familiale: énoncé des orientations et de la dynamique administrative*, le Secrétariat, 1987, 16 p.

4.1.1 LES GRANDS RÉSEAUX D'INTERVENTION INSTITUTIONNELS

Trois réseaux institutionnels répondent principalement aux besoins collectifs des familles québécoises : le réseau de la santé et des services sociaux, les Centres de la petite enfance et le grand réseau de l'éducation, qui assure la scolarisation des enfants depuis le primaire jusqu'à l'université en passant par la formation secondaire et collégiale. Ensemble, ces réseaux assurent une réponse à une grande partie des besoins des familles québécoises. Celles-ci interagissent avec ces organes institutionnels à différents moments de leur évolution, parfois même de façon simultanée. Il arrive également que le système judiciaire intervienne dans la vie des familles.

Le premier réseau à intervenir auprès des familles est celui de la santé et des services sociaux. Les professionnels de ce réseau préparent avec les futurs parents la venue de l'enfant. Ce réseau est aussi interpellé toute la vie durant, pour répondre à des besoins de santé (visites régulières, épisode de maladie, etc.), à une variété de besoins psychosociaux et socio-sanitaires (CLSC, cliniques médicales, etc.) ou à d'autres contingences, comme les problèmes d'autorité parentale ou de délinquance juvénile (DPJ) ou encore, de soutien aux personnes en perte d'autonomie. Le réseau des Centres de la petite enfance et des garderies offre aux enfants d'âge préscolaire un endroit sécuritaire et propice à l'apprentissage pendant que leurs parents sont au travail, aux études ou en recherche d'emploi. Le réseau scolaire intervient au moment où débute la scolarisation. Ce réseau est chargé de dispenser les programmes d'éducation mis en place afin d'assurer le développement du plein potentiel des générations montantes. Là où la demande est exprimée, il doit fournir les services de garde appropriés.

Parmi ces interfaces, il faut mentionner la part du système judiciaire, qui fournit le cadre législatif du fonctionnement légal des familles. Pendant longtemps, par exemple, les divorces et les séparations parentales n'ont pu qu'emprunter la voie de la confrontation privilégiée par les tribunaux. Il est apparu que ce mode de fonctionnement n'était pas adapté à la dimension humaine des conflits familiaux et qu'il pouvait sérieusement interférer avec la pérennité des liens parents-enfants. Pour pallier cette difficulté, des services de médiation familiale sont maintenant proposés aux couples en instance de divorce ou de séparation. Leur but est de favoriser les règlements à l'amiable et dans l'intérêt des enfants. Les Maisons de la Justice sont nées, elles aussi, de la nécessité d'humaniser le processus juridique qui encadre, entre autres, la dissolution des unions.

4.1.2 LE RÉSEAU COMMUNAUTAIRE

Bien que les grands réseaux publics occupent une place importante dans l'offre de services aux familles, ils ne sont pas les seuls à intervenir dans la vie quotidienne des parents et des enfants. Créés dans le contexte particulier de leur environnement et selon un mode de fonctionnement démocratique pour répondre aux besoins et aux aspirations de leur communauté, les organismes communautaires permettent aux parents d'avoir une meilleure prise sur leurs réalités. Ils répondent aussi à certaines fonctions négligées ou non assumées par d'autres réseaux, comme l'effritement de la solidarité familiale, dû à la mouvance des structures familiales, à la mobilité professionnelle et géographique, ainsi qu'à la montée de l'individualisme.

Le mouvement familial communautaire comprend un large éventail de mouvements, d'organismes et d'associations dont la majorité se réunissent autour de quatre grandes organisations provinciales: la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF)¹¹⁶, la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ), le Regroupement interorganisme pour une politique familiale au Québec (RIOPFQ), la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)¹¹⁷. Une caractéristique importante de ce mouvement est qu'il émane de la volonté et de l'action des parents eux-mêmes. Ensemble, ces groupes offrent aux parents du soutien et des ressources sur tous les aspects de la parentalité: relevailles, entraide parentale, ateliers de formation, aide aux devoirs, collectifs de parents ou de grands-parents, animation communautaire, sports, activités culturelles ou familiales, etc.

Les témoignages recueillis lors des consultations publiques indiquent que ce réseau constitue un outil indispensable pour les familles québécoises. Les personnes consultées ont également déploré que le financement public qui lui est accordé ne reconnaisse pas pleinement son utilité sociale. Une des conséquences du sous-financement du réseau communautaire est que la survie de plusieurs organismes est compromise sur une base récurrente. Une autre conséquence est qu'une partie des services et des programmes proposés par ce réseau peut être occasionnellement amputée de certaines composantes. Par conséquent, certains besoins ne sont pas comblés avec l'intensité nécessaire.

116 Elle portait autrefois le nom de Fédération des unions de famille (FUF).

117 Québec (Province). Conseil de la famille et de l'enfance, *Mémoire sur le projet de politique en matière d'action communautaire*, Québec, le Conseil, 2000, 23 p.

4.1.3 LE NIVEAU LOCAL ET RÉGIONAL

L'environnement des familles, c'est le quartier dans lequel les activités quotidiennes se déroulent. Ces activités se tiennent dans des lieux qui relèvent de plusieurs réseaux. L'école et les services de garde, par exemple, tout en faisant partie intégrante du quartier et de l'environnement immédiat des familles, appartiennent aux grands réseaux institutionnels publics. Les parents peuvent prendre part aux décisions qui concernent le déroulement des activités en faisant partie du conseil d'administration, d'associations de parents, de comités de travail ou de comités organisateurs. Les loisirs, l'animation communautaire, le transport en commun et le logement social relèvent en bonne partie des instances municipales. Au cours des dernières années, certaines municipalités ont été proactives et ont adopté une politique familiale. Citons, à titre d'exemple, l'action du mouvement Carrefour action municipale et familles. Le *Plan concerté pour les familles* du gouvernement québécois désigne d'ailleurs les municipalités comme des acteurs importants de la qualité de vie des familles. Les municipalités qui désirent se doter d'une telle politique sont soutenues par des mesures du ministère de l'Emploi, de la Solidarité Sociale et de la Famille¹¹⁸.

4.2 LES BESOINS EFFECTIFS DES PARENTS ET LA RÉPONSE QU'ILS OBTIENNENT

Des progrès appréciables ont été accomplis depuis les quarante dernières années en ce qui concerne le soutien collectif offert aux familles québécoises. Deux difficultés surviennent néanmoins avec une certaine récurrence: elles concernent l'accessibilité des mesures de soutien et l'inadéquation entre l'offre de services et les besoins effectifs des parents. Comment cela se manifeste-t-il, concrètement, dans la vie quotidienne?

4.2.1 LE LOGEMENT

L'accessibilité du logement ne va pas de soi pour toutes les familles québécoises. Deux éléments doivent retenir tout particulièrement notre attention: le rapport entre le revenu et le coût¹¹⁹ et le droit de toutes les

118 Christine Lajoie. *La municipalité: un lieu de qualité pour les familles*, Québec, Direction des communications, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 2003, 23 p.; Québec (Province). Ministère de la Famille et de l'Enfance. *Implantation ou mise à jour d'une politique familiale: soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC*, Sillery, Québec, Direction des communications, 2003, 20 p.

119 Québec (Province). Assemblée nationale. Commission permanente de l'aménagement du territoire, *Mandat d'initiative sur le logement social et abordable: Document de consultation*, Québec, Assemblée nationale, Secrétariat des commissions, 2002.

familles locataires d'obtenir, sans subir de discrimination, un logement adéquat qui répond à leurs besoins et à leur capacité de payer.

La part du revenu des ménages consacrée au paiement du loyer a augmenté de 5,4 % entre 1978 et 1999. En 1996, deux familles locataires sur dix consacraient plus de la moitié de leurs revenus au paiement du loyer, alors que quatre sur dix y affectaient plus de 30 %. La diminution du nombre de logements vacants qui a caractérisé la fin des années 90 a entraîné un mouvement de hausse des prix. C'est ainsi que les régions de Montréal, Québec et Gatineau sont aux prises, depuis trois ans, avec une pénurie de logements et que les prix y sont 25 % plus élevés qu'ailleurs en province. Malheureusement, l'augmentation des revenus des familles en dollars constants, telle que décrite au chapitre I, ne réussit pas à compenser cette hausse. D'après la Commission de l'aménagement du territoire (CAT), la pénurie de logements est attribuable surtout à la pauvreté des ménages qui s'explique elle-même par le nombre croissant de ménages composés d'un seul adulte à faible revenu.

La crise du logement, qui tend à faire augmenter le prix des loyers, ne vise pas exclusivement les grands centres urbains. Dans certaines régions éloignées et semi-rurales, des familles vivent dans des chalets parce qu'elles ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour se loger adéquatement près des services. Bien des familles québécoises doivent consacrer au logement des sommes qui grugent leur budget de façon inquiétante. Le prix du loyer a un impact sur le montant qui peut être alloué à la nourriture, à l'habillement, aux médicaments, au matériel scolaire et aux activités de loisirs. À ces difficultés économiques se superpose le phénomène de discrimination à l'égard de certaines familles locataires, sur la base du niveau et de la source des revenus, de l'appartenance ethnique, de l'âge des parents et des enfants, du type de famille et du nombre d'enfants¹²⁰.

La capacité des familles à se payer des logements de qualité et répondant à leurs besoins constitue un enjeu majeur pour les familles locataires. Il faut ajouter, en complément à cet état de situation, la difficulté, voire l'impossibilité, des jeunes familles à accéder au statut de propriétaire en raison de la précarité de leur situation financière¹²¹.

120 Les parents ont fait état du phénomène à quelques reprises lors des consultations publiques. La Commission des droits de la personne a documenté le phénomène dans : Muriel Garon, *Pauvreté et droit au logement en toute égalité : une approche systémique*, [Montréal, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse], 1997, 93 p.

121 Francine Dansereau [et al.]. *Logement social et abordable, cibler les interventions sur le marché du logement pour en maximiser l'impact sur les conditions résidentielles des ménages à faible revenu : mémoire présenté à la Commission de l'aménagement du territoire*, [Québec (Province)], Centre urbanisation, culture et société, Institut national de la recherche scientifique, [2002], 22 p.

4.2.2 LE TRANSPORT

Hormis les déficits des sociétés de transport en commun et les hausses de tarifs assumées par les usagers, les familles vivant dans les grands centres urbains ont accès à un service de transport qui leur permet d'effectuer leurs déplacements. La situation est tout autre dans les régions éloignées des grands centres, de même que dans les régions rurales et semi-rurales, où de tels réseaux n'existent pas ou sont peu développés. L'étendue du territoire ne facilite pas la mise en place de tels systèmes collectifs. La conséquence est que les familles doivent disposer d'une voiture pour effectuer leurs déplacements quotidiens : travail, garderie, épicerie, rendez-vous médicaux, sorties familiales, etc. Cette « obligation » de posséder une voiture ampute considérablement le budget familial. Toutes les familles placées dans cette situation n'ont pourtant pas de voiture et les consultations nous ont permis d'apprendre que certaines familles doivent, par conséquent, faire leurs courses hebdomadaires en taxi, ce qui est également coûteux. Une autre conséquence de l'absence de transport en commun sur un territoire étendu est que les parents consacrent beaucoup de temps aux déplacements en voiture pour conduire leurs enfants à des activités et les ramener par la suite, notamment le soir et la fin de semaine. La solidarité familiale les amène aussi à rendre des services de transport à d'autres membres de la famille. Des parents âgés, notamment ceux ayant des problèmes de santé, requièrent l'aide de leurs proches lors de leurs déplacements. Cette pression temporelle s'ajoute aux tensions déjà existantes entre le temps de travail et le temps familial, ce qui contribue à l'essoufflement des parents.

4.2.3 LES SERVICES DE GARDE

L'implantation du réseau des services de garde consacrés à la petite enfance (CPE) a connu un développement accéléré depuis 1997 et représente un acquis social indéniable¹²². Dans la seconde étape de développement de ce réseau, des efforts pourraient être consacrés à l'amélioration de la flexibilité des horaires¹²³.

122 En trois ans, les places disponibles sont passées d'environ 75 000 à 160 000.

123 Sur cette question, consulter : Lucie Noël, *Rapport d'enquête sur les besoins des familles en matière de service de garde éducatifs*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Direction de la méthodologie et des enquêtes spéciales, 2001, 106 p., Tableaux; Marie-Hélène Saint-Pierre, *Évaluation des projets-pilotes de garde à horaire non usuels*, Sillery, Québec, Directions des communications et de la gestion documentaire, ministère de la Famille et de l'Enfance, [2002], 25 p. Maude Rochette; Jacques Deslauriers, « L'horaire de travail des parents, typique et atypique, et les modalités de garde des enfants » dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) – De la naissance à 29 mois*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, no 10, 2003, p. 25.

Les parents qui occupent un emploi dont l'horaire est atypique éprouvent de la difficulté à arrimer leur horaire professionnel à celui des services de garde. Les mères et les pères qui occupent un emploi à temps partiel, de nuit, saisonnier ou à durée déterminée déploient beaucoup d'énergie pour régler ce problème. Les grands-parents et le réseau familial élargi y participent activement et compensent, dans bien des cas, le manque de ressources¹²⁴. Pour diverses raisons, dont l'éloignement géographique, toutes les familles ne bénéficient pas d'une telle aide. Dans les régions éloignées s'ajoute le phénomène de l'étalement de la population, qui rend difficile la réunion du nombre minimal d'enfants autorisant la mise sur pied d'un CPE ou d'un service de garde en milieu scolaire.

Les parents qui n'obtiennent pas l'aide de leur réseau familial doivent confier leurs enfants à des services de garde privés ou engager une personne à domicile à des coûts nettement supérieurs à ceux du réseau public. Pour les parents dont les ressources financières sont insuffisantes, cette alternative est tout simplement inexistante : ils sont contraints de se priver d'un revenu ou d'une partie du revenu de l'un des parents. Comme elles gagnent généralement moins que leur conjoint, ce sont souvent les mères qui abandonnent leur emploi, qui diminuent le nombre d'heures travaillées ou qui refusent un emploi. Les conséquences à court, moyen et long termes sont préoccupantes du point de vue de l'égalité des sexes : pertes financières ponctuelles, difficultés de réintégration, effets négatifs dans l'accumulation d'ancienneté, risque de prolongement de la précarité d'emploi, promotions retardées, risque de disqualification professionnelle, contribution réduite au régime de retraite, etc.

4.2.4 L'ÉCOLE

Un problème soulevé aux quatre coins du Québec lors des consultations publiques concerne les horaires scolaires des niveaux primaires et secondaires. Plusieurs élèves terminent leurs activités entre 14h30 et 15h30, alors que les parents, la plupart du temps, ne sont pas en mesure de les accueillir à la maison. Le problème s'accroît dans les régions éloignées à cause de l'inadéquation entre les horaires du transport scolaire, coïncidant avec la fin des cours, et ceux des services de garde offerts dans les écoles. Dans les écoles secondaires, on constate la désertion des jeunes dès la fin des classes. Peu de milieux d'accueil structurés peuvent accueillir cette clientèle adolescente jusqu'au retour des parents. Une meilleure offre d'activités parascolaires en inciterait sûrement plusieurs à demeurer à l'école.

124 Propos recueillis lors des consultations publiques de 2003.

Le poids des coûts reliés à l'éducation a aussi été relevé à plusieurs reprises lors des consultations. Le moment de la rentrée scolaire est vécu par plusieurs familles québécoises comme une période de stress financier. L'achat de matériel scolaire et de vêtements en début d'année, le paiement des frais divers qui s'ajoutent à la longue liste de matériel obligatoire (frais de garde pour l'heure du dîner, surplus des programmes spéciaux tels les concentrations en art ou en sport, ou celui de l'École internationale, par exemple), de même que les frais encourus annuellement pour les sorties et les activités de toutes sortes monopolisent une part importante du budget familial. Les familles à faible revenu ne peuvent tout simplement pas suivre le rythme. Certaines initiatives de concertation entre les écoles et les comités de parents, de même que des initiatives communautaires, permettent d'atténuer cette pression. L'on peut regretter, toutefois, que les efforts visant à réduire la facture des parents soient si peu soutenus par les gouvernements.

4.2.5 LA CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL

Nous avons pu constater dans le premier chapitre que pour la vaste majorité des familles, les deux parents occupent un emploi. Les récentes mutations du marché du travail ont favorisé, d'une part, l'augmentation des horaires atypiques et, d'autre part, la précarisation de l'emploi. En dépit des mesures prises par la collectivité pour soutenir les parents, les difficultés quotidiennes demeurent nombreuses et concernent surtout l'aménagement des horaires professionnels et familiaux. À ce chapitre, la collaboration des entreprises est de plus en plus désignée comme un ingrédient indispensable à l'amélioration de la qualité de vie des parents et de leurs enfants.

Pour le moment, hormis quelques exceptions, on ne peut que constater le retard du milieu du travail à s'adapter à la réalité des parents travailleurs. Les recherches et les témoignages des parents recueillis par le Conseil confirment que la principale contrainte avec laquelle les pères et les mères doivent composer sur une base quotidienne est l'inadéquation entre le temps de travail et le temps familial. En fait, des recherches récentes déplorent « ... l'absence pure et simple de mesures dans de nombreux milieux de travail. La flexibilité des horaires et l'introduction de services de garde sont les mesures souhaitées les plus fréquemment mentionnées par les parents. Bien que certaines initiatives en cette matière laissent entrevoir la possibilité d'un meilleur arrimage entre la vie familiale et la vie professionnelle, les mesures allant en ce sens demeurent trop peu répandues¹²⁵. »

125 Québec (Province). Conseil de la famille et de l'enfance, *Famille-travail comment conciliez-vous? : enquête dans six entreprises*, Québec, le Conseil, 2003, 32 p.

Au chapitre des congés parentaux, des améliorations pourraient être apportées pour répondre à la demande de temps des parents. Le régime fédéral présentement en vigueur comporte plusieurs limites en ce qui a trait au programme de remplacement du revenu. En outre, il ne prévoit aucun congé de paternité. La *Loi sur l'assurance parentale* adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec (2001) corrigerait plusieurs lacunes du régime fédéral, mais les deux paliers de gouvernement ne sont pas parvenus à un accord sur son instauration. Sans tout résoudre, les améliorations permises par le régime québécois constitueraient sans aucun doute une évolution importante (voir note 131).

En ce sens, la récente réforme de la *Loi sur les normes du travail* constitue un pas important vers un meilleur équilibre entre la vie familiale et la vie professionnelle. Plusieurs amendements avaient spécifiquement pour but de faciliter la conciliation famille-travail. Les changements introduits autorisent certaines absences pour des raisons familiales, pour cause de maladie ou d'accident. Ils concernent aussi la durée du travail et les congés parentaux, en plus de prévoir des congés de paternité.

En ce qui a trait à d'autres mesures susceptibles de répondre au besoin de temps exprimé par les parents, l'allongement de la période minimale de vacances apparaît comme une des avenues à privilégier. Peu de parents au Québec bénéficient du nombre de congés suffisants pour assurer la garde des enfants durant les congés scolaires tels que les journées pédagogiques, les vacances de Noël, la semaine de relâche et les vacances estivales. Ces moments correspondent en effet à des « pics » de tension dans le conflit famille-emploi. La *Loi sur les normes du travail* prévoit actuellement que sans autre contrat de travail, les travailleuses et les travailleurs qui ont cumulé entre un an et cinq ans de service n'ont droit, annuellement, qu'à dix jours de vacances payées. Les enfants d'âge scolaire ont pourtant une banque de congés plus généreuse, ne serait-ce que durant la période estivale. Le nombre de jours de congés payés s'élève à quinze après cinq années de service. À des fins de comparaison, mentionnons la durée minimale de vacances payées pour toute personne occupant un emploi dans quelques pays occidentaux : 20 jours au Royaume-Uni, 24 jours en Allemagne, 25 jours en France et 30 jours en Autriche¹²⁶.

En terminant, il faut souligner que le manque de repos a des conséquences néfastes sur la santé des parents, ce qui n'est pas sans lien avec le

126 World Tourism Organization Business Council, *Changes in Leisure Time – The Impact on Tourism*, Madrid, 1999, 151 p.

phénomène d'épuisement professionnel qui prend actuellement une ampleur inégale. Une meilleure conciliation famille-travail profiterait tant aux parents qu'aux entreprises qui bénéficieraient d'une meilleure productivité et d'une diminution des coûts reliés au surmenage et à la détresse psychologique.

4.2.6 LES LOISIRS

L'accessibilité aux loisirs n'est pas acquise pour l'ensemble des familles québécoises. Les deux facteurs principaux qui la limitent sont le temps, qui est en déficit pour la grande majorité des parents, et le revenu disponible, qui ne permet pas à la plupart des familles de pratiquer des activités physiques (récréatives ou sportives), culturelles ou familiales. À cela s'ajoute un déficit d'activités libres convenant aux horaires des familles. En région, ces difficultés sont exacerbées du fait que les infrastructures sont dispersées sur un territoire étendu qui n'est pas toujours desservi par le transport en commun. Des coûts élevés de transport accompagnent alors les coûts liés à la pratique de ces activités. En fait, durant les consultations, plusieurs parents ont clairement indiqué que les loisirs correspondaient à un « luxe » qu'ils ne pouvaient pas s'offrir. Certains intervenants ont souligné que plusieurs familles québécoises n'ont jamais pris de vacances familiales.

Ce constat est désolant, car les liens familiaux se créent et se solidifient dans les contacts quotidiens. Les activités culturelles et physiques représentent des occasions de rapprocher les familles et de favoriser l'inclusion sociale. Il serait souhaitable que les familles y aient accès en plus grand nombre.

Certaines pistes d'action pourraient être envisagées afin de favoriser la démocratisation des loisirs. En premier lieu, on pourrait remettre en question la tendance à mettre de l'avant le principe de l'utilisateur-payeur. Si des activités physiques, culturelles et familiales étaient offertes gratuitement, les familles les moins fortunées auraient accès à des activités en famille et seraient sans doute plus enclines à y participer. Il faut dire, aussi, que la tendance à fragmenter l'offre par tranches d'âge ou par activité (par exemple, les patinoires réservées exclusivement aux équipes de hockey) ne favorise pas les activités familiales ni les liens intergénérationnels. Sur une base locale, il y aurait lieu de diversifier l'offre des loisirs et de faire place à plus d'activités libres, ce qui encouragerait la participation des familles. Un obstacle notable concerne aussi la disponibilité des infrastructures publiques. Pourquoi demander aux municipalités de construire des gymnases alors que ceux des écoles publiques sont inoccupés en soirée et durant la fin de semaine? Des collaborations plus étroites entre les commissions scolaires, les écoles et les municipalités

permettraient d'augmenter l'offre d'activités et de l'adapter aux horaires des familles, en plus d'optimiser l'utilisation des installations publiques.

Il convient de souligner que le contexte actuel de restructuration municipale se prête bien à une révision, sinon à une mise en place, de politiques municipales en matière de loisirs. De telles politiques devraient être élaborées de concert avec la population et avec les organismes communautaires déjà actifs dans le domaine. Elles pourraient promouvoir ainsi une « autre » culture des loisirs, axée sur les familles, c'est-à-dire, comprenant des activités libres, variées, non ségréguées en fonction de l'âge¹²⁷.

4.2.7 DES FAMILLES QUI VOUDRAIENT ÊTRE RECONNUES ET SOUTENUES

L'État met à la disposition des familles québécoises tout un ensemble de services. Les consultations publiques ont néanmoins révélé la difficulté qu'éprouvent certains parents, plus que d'autres, à trouver le soutien qu'ils recherchent.

D'abord, l'approche d'intervention auprès des familles dites « à risque » tend à exclure les familles qui n'entrent pas dans cette catégorie... et qui sont pourtant majoritaires au sein de la population. Par exemple, les familles biparentales nucléaires ont de la difficulté à recevoir du soutien parce qu'elles ne se qualifient pas toujours selon les critères de plusieurs programmes existants. De plus, plusieurs parents affirment que les meilleures mesures d'aide ne correspondent pas à une totale prise en charge des familles. En fait, c'est dans le quotidien et de façon ponctuelle que les parents demandent du soutien : quelques heures pour dormir après un accouchement, par exemple, une aide domestique hebdomadaire durant un épisode de maladie, un service de garde à la maison pour quelques heures, le temps d'aller à un rendez-vous médical avec un parent âgé, etc. Ils insistent sur l'effet préventif que pourraient avoir des mesures ponctuelles et souples. Les parents ne veulent manifestement pas que l'État prenne leur famille en charge, mais ils souhaitent plutôt bénéficier d'une aide appropriée à un moment crucial.

Il faut souligner par ailleurs que certaines familles ont des besoins particuliers qui ne sont pas toujours reconnus et qui demeurent donc non

127 La Ville de Québec offre un exemple d'une telle démarche, comme en témoigne le document de consultation du Groupe de travail sur les activités physiques, sportives et de plein air, *Projet de politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air*: document de consultation, [Québec, la Ville de Québec], 2002, 45 p.

comblés. Les familles dont un enfant est handicapé ou atteint d'une maladie grave connaissent ce genre de difficulté. Chaque étape de la vie familiale est ponctuée de tracas. La voie qui leur est indiquée est le plus souvent uniquement celle des services sociaux. Ces familles se sentent laissées pour compte et mises à l'écart de la société. Elles ont pourtant des besoins spécifiques sur lesquels il faudrait nous pencher collectivement. Leurs besoins de santé sont particuliers en fonction de la maladie ou du handicap de l'enfant et souvent, des coûts y sont associés (médicaments, soutien technique, installations spécialisées, etc.). L'immense disponibilité qui est exigée des parents pour prendre soin de l'enfant et l'accompagner dans les rendez-vous médicaux conduit souvent à leur retrait du marché du travail. Aux difficultés financières qui en découlent s'ajoutent souvent des tensions conjugales qui peuvent conduire à la séparation des parents. L'épuisement moral et financier que vivent ces familles au quotidien trouve peu de réconfort dans l'offre actuelle de services. En fait, les services leur étant destinés ne sont pas les mêmes que ceux destinés aux familles en général, ce qui tend à marginaliser les familles dont un enfant est handicapé ou gravement malade. Les familles autochtones vivant à l'extérieur des réserves entrent dans cette catégorie de familles aux prises avec des problèmes particuliers. Relevant de la compétence fédérale, ces familles éprouvent parfois des difficultés à obtenir l'aide qu'elles sollicitent auprès de certains intervenants peu familiers avec les procédures administratives requises. On doit s'inquiéter de cette situation qui laisse ces familles sans ressources devant des besoins que l'on sait criants et qui contribuent, par surcroît, à leur marginalisation.

4.3 LES RELATIONS AVEC LES INTERVENANTS

Il y a les services offerts, mais aussi la façon dont on les dispense. Les relations entre les parents et les professionnels des services sociaux, éducatifs et de santé méritent d'être examinées à leur tour. Selon plusieurs parents consultés, certains aspects du mode d'intervention des professionnels des secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux mériteraient d'être révisés¹²⁸.

La professionnalisation des domaines touchant à l'intervention sociale a sans aucun doute favorisé l'amélioration et l'humanisation des services à la famille ainsi qu'une meilleure prise en compte des réalités contemporaines. L'effet inattendu de cette professionnalisation réside toutefois dans l'émergence

128 Québec (Province). Conseil de la famille et de l'enfance. Propos recueillis lors des consultations publiques de 2001 et de 2003.

récente d'un « discours d'experts » qui a parfois pour effet de déposséder les parents de leurs compétences et de leurs responsabilités. Même si les relations avec les professionnels de l'éducation, de la santé ou des services sociaux sont cordiales et satisfaisantes à bien des égards sur le plan individuel, les parents ont parfois l'impression que le système, de par ses programmes et le mode d'approche qu'il préconise, se substitue à eux plutôt que de les épauler. Cette situation semble particulièrement caractéristique des liens famille-école, mais elle ne s'y limite pas. Le sujet a d'ailleurs fait l'objet d'une publication par le Conseil¹²⁹. Un certain clivage semble effectivement persister entre les institutions éducatives et les familles. L'implantation du nouveau programme d'éducation au primaire semble annoncer des changements heureux, grâce, entre autres, au principe de « coresponsabilité éducative » des parents et des enseignants qu'il propose. Cette redéfinition des rôles semble annoncer des améliorations allant dans le sens des souhaits exprimés par les parents lors des consultations. Il serait souhaitable que d'autres secteurs d'intervention s'inspirent de ce type d'approche dans le futur.

4.4 POUR UNE MEILLEURE RÉPONSE AUX BESOINS DES FAMILLES QUÉBÉCOISES : DÉFIS POUR LA COLLECTIVITÉ

Nous avons vu précédemment que les familles contemporaines et les individus qui les composent ont intégré la notion d'autonomie et de responsabilité personnelle dans la « réussite » de leur vie et dans celles des personnes dont elles ont la charge. Il n'est pas étonnant, dans ce contexte, que les parents cherchent en premier lieu à régler eux-mêmes les problèmes qui se présentent dans leur environnement. Autrement dit, se sentir responsable renvoie à la volonté de répondre personnellement, et avec d'autres ayant les mêmes préoccupations, aux problèmes qui se posent¹³⁰.

Les consultations publiques ont été l'occasion de confirmer cette tendance : les parents y ont affirmé à maintes reprises leur volonté d'assumer pleinement leur rôle et leurs responsabilités auprès de leurs enfants. Ils ont de plus revendiqué le droit d'effectuer leurs propres choix parmi un éventail de possibilités. Pour la collectivité, les besoins ainsi exprimés représentent un véritable défi qui invite à la révision de certaines façons de faire.

129 Québec (Province). Conseil de la famille et de l'enfance, *Pour une plus grande complicité entre les familles et les écoles*, Québec, le Conseil, 2000, 40 p.

130 Jean-Pierre Pourtois ; H. Desmet ; P. Nimal. « L'éducation familiale à l'épreuve de la nouvelle civilisation », dans Jean-Pierre Pourtois et Huguette Desmet, *Le parent éducateur*, Paris, PUF, 2000, p. 25-26.

Nous avons déjà insisté précédemment sur la grande diversité qui caractérise les familles québécoises. Ce portrait dressé sur le thème « Les parents au quotidien » montre bien qu'on ne peut pas parler *d'une* réalité, mais d'une *pluralité* de réalités, ces réalités étant par ailleurs fortement influencées par la situation économique et géographique, le type de famille, l'accessibilité ou non à un réseau familial élargi. Les modalités de réponse aux besoins des familles s'en trouvent nécessairement complexifiées. Il n'est pas facile pour les individus ni pour la collectivité de s'adapter à la somme de transformations que la société québécoise a connue depuis les quarante dernières années. De grands progrès ont été faits et constituent des acquis précieux, mais d'autres restent à accomplir pour adapter les mesures aux réels besoins des parents dans le respect de leur autonomie et de leurs compétences.

Trois objectifs pourraient, s'ils étaient poursuivis de façon active au cours des prochaines années, améliorer de façon significative le soutien collectif aux familles québécoises : une meilleure reconnaissance publique, un meilleur soutien collectif et la mise à contribution des organisations du travail pour une véritable conciliation famille-travail.

4.4.1 UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE PUBLIQUE

Il apparaît impératif de valoriser la famille et les parents dans la société québécoise. Il s'agit ici de reconnaître leur apport à la société et donc de reconnaître et soutenir le choix d'avoir des enfants. Trop souvent, les parents se sentent jugés et incompetents à cause du regard porté sur eux en public, ou par certains intervenants des grands réseaux d'intervention. Les parents sont pourtant les premiers répondants de leurs enfants et pourraient être reconnus comme tels.

Mieux reconnaître les parents signifie reconnaître les compétences parentales et l'autonomie des mères et des pères. Cette reconnaissance devrait se traduire par des relations plus ouvertes entre les parents et les intervenants sociaux et les éducateurs. Un climat de confiance dans les interactions parents-intervants incite les parents à prendre une part active dans le développement de leurs enfants et à s'engager dans les lieux où ceux-ci évoluent. La valorisation des parents peut être facilitée par leur intégration dans les structures de pouvoir telles que les conseils d'établissement, et les autres instances moins formelles, comme les divers comités de travail des institutions scolaires. Il semble, d'une part, qu'il soit plus facile pour eux d'y participer au niveau primaire qu'au niveau secondaire et que, d'autre part, les parents ne s'y sentent pas toujours invités ou bien accueillis. Alliée à la course contre la montre quotidienne, cette situation favorise davantage leur repli que leur engagement. Devant

ce constat, plusieurs personnes rappellent toutefois que la solution ne réside pas dans la déresponsabilisation des parents, mais plutôt dans la promotion de l'engagement parental.

Enfin, la reconnaissance publique des familles doit considérer les charges financières qui incombent aux parents. Sur le plan de la situation économique de l'ensemble des familles québécoises, une révision de la fiscalité, prenant en compte la présence d'enfants sans égard au revenu, constituerait un progrès certain dans une vision pro-familles des politiques sociales.

4.4.2 UN MEILLEUR SOUTIEN COLLECTIF

Une façon d'améliorer le soutien collectif aux familles serait de poursuivre l'élaboration d'une politique familiale québécoise, notamment par la bonification des programmes et des mesures pro-familles. Le règlement du différend entourant la mise en place du régime d'assurance parentale (RAP) pourrait constituer un premier pas significatif, étant donné son impact potentiel sur les personnes qui ont le désir de fonder une famille ou d'avoir un autre enfant¹³¹.

Une autre façon d'encourager les parents à avoir des enfants serait d'améliorer les conditions de travail des jeunes. Les Québécois désirent en moyenne deux enfants, mais la réalisation de cette aspiration est freinée par les diverses contraintes exposées dans ce rapport. Comme le plus grand nombre de naissances surviennent chez des parents âgés de 20 à 35 ans, la société québécoise aurait avantage à améliorer les conditions de travail de ses jeunes travailleurs afin que la fondation d'une famille soit un projet possible. Le travail atypique, la précarité de l'emploi et la pauvreté touchent surtout ce groupe social, et cette situation a un impact sur la décision d'avoir des enfants, sur le moment choisi et sur le nombre d'enfants. Le Conseil réaffirme que l'amélioration des conditions de travail des jeunes adultes est une priorité si l'on veut favoriser la réalisation du désir d'enfant des Québécois¹³².

131 Le jugement de la Cour d'appel en date du 27 janvier 2004 établit que la mise en place d'un programme de congés parentaux relève de la compétence provinciale. La résolution du différend entre les parties reste à suivre au moment de la mise sous presse.

132 Québec (Province). Conseil de la famille et de l'enfance, *Démographie et famille: Avoir des enfants un choix à soutenir*, Québec, le Conseil, 2002, 46 p.

Une meilleure adéquation entre les services et les besoins effectifs des parents constituerait également un progrès de taille dans le soutien collectif aux familles. D'une part, nous avons pu constater que les services disponibles ne correspondent pas toujours aux besoins exprimés. D'autre part, certaines familles ont de la difficulté à trouver du soutien approprié à leurs besoins lorsqu'elles demandent de l'aide. À ce sujet, une meilleure coordination entre les différents acteurs sociaux, institutionnels et autres, constituerait une amélioration notable.

Enfin, il faut insister sur la nécessité pour les familles de bénéficier de services souples et variés. Les parents ne désirent pas se décharger de leurs responsabilités sur l'État, mais souhaitent plutôt bénéficier du soutien adapté à leurs besoins ponctuels et divers. Dans les moments difficiles, ils aimeraient pouvoir choisir parmi une gamme de services et déterminer eux-mêmes ce qui convient le mieux à leurs besoins.

4.4.3 ADAPTER LES ORGANISATIONS DU TRAVAIL AUX RÉALITÉS PARENTALES

Le soutien aux familles relève d'une responsabilité collective. Or, l'État n'est pas le seul acteur à devoir intervenir pour faciliter la conciliation famille-travail. Force est de reconnaître le retard qu'accusent les organisations du travail dans la prise en compte des responsabilités familiales de leurs employés. Leur collaboration est nécessaire dans nos efforts collectifs de soutien aux familles. Le coût de l'introduction de telles mesures peut paraître élevé, certes, mais il est nettement inférieur à celui associé au conflit emploi-famille : au Canada, on l'estime à 2,7 milliards de dollars pour les entreprises et à 426 millions de dollars pour le réseau de la santé¹³³. Les parents désirent davantage de flexibilité dans leurs horaires de travail. La possibilité de travailler selon un horaire partagé ou à temps partiel, le télé-travail et les banques de temps sont autant de suggestions pertinentes. Le peu de progrès dans ce domaine et la diversité des besoins constatée sur le terrain devraient inciter à faire plus de place à l'innovation. D'autres mesures aussi restent à implanter en ce qui concerne l'aménagement du calendrier des vacances pour les parents travailleurs, comme l'allongement des congés estivaux, la possibilité de vacances plus longues, etc. Une action concertée ayant pour but de sensibiliser les entreprises et les organisations du travail aux réalités familiales des employés pourrait sans doute permettre de faire quelques pas de plus dans cette direction. C'est du moins la direction que les mères et les pères du Québec veulent prendre.

133 Linda Duxbury; Chris Higgins; Karen Johnson, *An Examination of the Implications and Costs of Work-Life Conflict in Canada*, [Ottawa], Santé Canada, 1999, 98 p.





Conclusion

Sans être complètement différente de la famille traditionnelle, la famille québécoise d'aujourd'hui, à l'instar du contexte socioculturel des quarante dernières années, a beaucoup changé. Sa composition et son mode d'organisation quotidienne, entre autres, sont devenus plus complexes qu'auparavant, ce qui a induit des changements dans la vie quotidienne des parents et des enfants du Québec. La grande diversité des familles et de leurs besoins qui est mise en évidence dans ce Rapport annuel sur le quotidien des familles permet d'entrevoir comment, selon l'approche prospective préconisée par le Conseil, il serait possible de mieux les soutenir collectivement.

Parmi l'ensemble des changements survenus au cours des quatre dernières décennies, deux phénomènes ont particulièrement modifié la vie quotidienne des familles québécoises : la présence des femmes sur le marché du travail et l'expansion du travail atypique. On constate effectivement qu'avec ou sans enfant, les femmes sont désormais sur le marché du travail dans une proportion qui dépasse les 85 %. La majorité des parents sont donc tous deux en emploi, ce qui correspond à un changement notable par rapport à la famille d'autrefois. Par ailleurs, environ trois emplois sur quatre créés au cours des vingt dernières années appartiennent à la catégorie du travail atypique, qui se caractérise par la précarité et les horaires inhabituels. L'expansion fulgurante de ce type d'emploi, qui touche davantage les femmes et les jeunes adultes, a une incidence directe sur l'organisation quotidienne des familles, mais aussi sur leur situation financière. La difficulté qu'éprouvent les jeunes adultes à atteindre une stabilité professionnelle incite plusieurs couples à retarder la fondation de leur famille ou encore, à ne pas concrétiser leur désir d'avoir un deuxième ou un troisième enfant.

Manifestement, la présence des deux parents sur le marché du travail est une tendance irréversible ; il faut la prendre en compte dans l'organisation et l'aménagement des services collectifs à la famille. Il faut aussi prendre la juste mesure de l'incidence de la précarisation de l'emploi sur les familles québécoises.

Les changements sociaux, culturels et économiques des dernières décennies ont eu un impact indéniable sur la vie quotidienne des familles. Les horaires familiaux sont subordonnés aux horaires de travail des parents, qui sont, de manière grandissante, difficilement compatibles avec les responsabilités familiales. Le

réseau familial élargi compense souvent ces difficultés, mais tous les parents ne bénéficient pas d'une telle aide. Bien des grands-parents assurent, par exemple, une présence régulière auprès de leurs petits-enfants et une aide financière aux parents en difficulté. Mais certains grands-parents sont malades et représentent alors un surcroît d'inquiétude et de responsabilité pour les parents déjà surmenés par leurs obligations familiales et professionnelles. Que les parents bénéficient ou non du soutien du réseau familial élargi, les recherches et les consultations publiques font état d'un essoufflement généralisé. Le désir des parents d'accorder davantage de temps à leurs enfants se heurte, bien souvent, à la nécessité, sur le plan financier, d'un double revenu ou à l'impossibilité de bénéficier d'un emploi à temps partiel ou d'un horaire régulier. Le manque de temps qui caractérise leur quotidien est une grande source de culpabilité. La popularité du thème de la conciliation famille-travail n'est donc pas étonnante; elle correspond à une préoccupation partagée par bien des citoyens.

Le développement accéléré des services de garde a sans aucun doute aidé un grand nombre de parents dans leurs efforts pour conjuguer vie familiale et vie professionnelle. Mais l'État n'est pas le seul à pouvoir intervenir dans la résolution des difficultés relatives à cet arrimage. On constate un retard notable du côté des organisations du travail à prendre acte des changements survenus dans la composition et le mode de fonctionnement des familles québécoises. Les parents autant que les spécialistes qui étudient cette problématique désignent de plus en plus cette sphère d'activité comme une des principales cibles pour aider les familles québécoises à reprendre leur souffle.

Outre le thème de la conciliation famille-travail, directement lié au concret de la vie quotidienne, il nous faut mentionner l'importance de la situation financière sur le bien-être des familles. Le portrait sociodémographique dressé dans le premier chapitre montre que les revenus des familles ne suivent pas la courbe de l'inflation et qu'en fait, un nombre préoccupant de familles entrent dans la catégorie des faibles revenus (SFR). En 1996, deux familles avec enfants de moins de 18 ans sur dix avaient un faible revenu; la moitié seulement des familles monoparentales atteignait ce seuil de revenu. Le phénomène de la pauvreté transitoire, qui fait connaître à plusieurs familles des épisodes successifs de pauvreté, est lui aussi préoccupant en raison de ses effets sur les parents et les enfants: stress, restrictions dans l'accessibilité aux loisirs, exclusion sociale, compromission de la santé physique et mentale, etc.

La situation économique des familles québécoises est un déterminant majeur de leur capacité à répondre adéquatement aux besoins de base tels que l'alimentation et le logement. La société québécoise a tout intérêt à se soucier des conséquences des difficultés qu'éprouvent plusieurs familles à répondre à leurs besoins essentiels, car il s'agit de promouvoir le développement optimal (physique,

mental et intellectuel) des générations montantes. Par ailleurs, une révision de la fiscalité pour l'ensemble des familles pourrait alléger le fardeau économique associé à l'exercice des responsabilités parentales.

Le quotidien des familles se caractérise aussi par des interactions quotidiennes avec les représentants des différentes interfaces institutionnelles comme les grands réseaux d'intervention, les organismes communautaires et les acteurs des milieux de proximité, comme ceux intervenant à un niveau local. Les deux principales difficultés éprouvées par les parents ont trait à la disponibilité des services et l'adéquation entre les services disponibles et leurs besoins réels. Pour ne donner qu'un exemple, mentionnons la difficulté qu'éprouvent certains parents à obtenir une place en garderie ou à bénéficier d'un service de garde adapté à leur horaire de travail non usuel. Sur le plan des relations interindividuelles avec les intervenants, les parents soulignent la compétence des personnes qu'ils côtoient, mais ils déplorent, en revanche, que certaines approches tendent à se substituer à eux plutôt qu'à les épauler véritablement. Loin de souhaiter une prise en charge étatique de leurs responsabilités, les parents désirent trouver le soutien approprié dans les moments où ils ont réellement besoin d'aide. Il semble que les mesures ponctuelles et souples manquent quelque peu à l'appel. Le réseau communautaire compense une partie de ces besoins grâce à une offre de services en des moments particulièrement importants, mais le sous-financement de ce secteur limite la contribution que voudrait apporter ce réseau.

Sur le plan local et municipal, il est à souhaiter que les municipalités poursuivent leur démarche d'élaboration et d'application d'une politique familiale. Cette démarche est présentement soutenue et peut donner lieu à des mesures en faveur des familles, entre autres dans les domaines du logement et du transport en commun ainsi que dans l'aménagement urbain et l'organisation des loisirs. Des mesures et des interventions appropriées au contexte spécifique de chaque région peuvent avoir une incidence positive sur l'organisation quotidienne des familles et sur leur qualité de vie.

Enfin, un soutien collectif aux familles québécoises passe nécessairement par la collaboration des organisations du travail. Les travailleurs et les travailleuses sont aussi, très souvent, des parents et les employeurs, eux-mêmes parents, ne peuvent ignorer cette réalité. L'implantation de mesures concrètes de conciliation famille-travail est sans aucun doute une des directions privilégiées par les acteurs sociaux.

Au terme de cette démarche d'enquête et de réflexion sur le quotidien des familles québécoises, le Conseil constate à quel point une meilleure reconnaissance de la famille en tant que valeur sociale peut constituer, aux yeux mêmes des parents, un encouragement à fonder une famille ou à avoir un autre enfant.

Cette reconnaissance doit se traduire par un meilleur soutien collectif, élaboré sur la base des besoins effectifs des familles. Les besoins des familles varient en fonction de plusieurs facteurs, dont leur composition, leurs trajectoires, la situation professionnelle des parents, la région habitée, etc. L'organisation des services collectifs à la famille ne peut donc pas reposer sur un modèle unique ; elle doit être adaptée à la grande diversité des besoins et élaborée dans un souci d'inclusion sociale, afin de ne laisser aucune famille de côté.





Anouk Roy-Milliard



Bibliographie

Les familles et les enfants au Québec: statistiques principales [dépliant]. Québec: Conseil de la famille et de l'enfance; Institut de la statistique du Québec; ministère de la Famille et de l'Enfance, 2002.

Le nouveau Petit Robert: dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Paris: Dictionnaires le Robert, c1993, 2949 p.

Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec. Québec: Conseil de la famille et de l'enfance; ministère de la Famille et de l'Enfance, Bureau de la statistique du Québec, © 1999, 206 p.

Projet de politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air: document de consultation. [Québec: la Ville de Québec], 2002. 45 p.

Le Québec statistique. Québec: l'Institut de la statistique du Québec, 2002, 863 p.

Rapport-Synthèse provinciale: services de garde en milieu scolaire 2002-2003. [Québec: ministère de l'Éducation], 2003, 1 p.

BARRÈRE-MAURISSON, Marie-Agnès (dir.). *Partage des temps et des tâches dans les ménages.* Paris: La documentation française/Secrétariat d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle/ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 2001, 143 p. (Collection Cahier travail et emploi).

BECK, Ulrich. « Comprendre » , *Le lien familial*, n° 2, 2001.

BERNIER, Jean... [et al.] (dir.). *L'incessante évolution des formes d'emploi et la redoutable stagnation des lois du travail.* Sainte-Foy: Presse de l'Université Laval, 2001, 156 p.

BOILY, Nicole. « Monde en mutation, changements de valeurs? », dans Marie Simard et Jacques Alary (dir.). *Comprendre la famille: Actes du 5^e symposium québécois de recherche sur la famille, 4 et 5 novembre 1999, Trois-Rivières.* Québec: Presses de l'Université du Québec, 2000, p. 377-385.

BOULIN, Jean-Yves. « Pour une urbanistique des temps: La désynchronisation des temps sociaux » *Futuribles*, n° 285, avril 2003, p. 5-19.

BOULIN, Jean-Yves; DOMMERGUES, Pierre; Godard, Francis (dir.). *La nouvelle aire du temps: Réflexions et expériences de politiques temporelles en France.* Paris; La Tour d'Aigues: Datar; Éditions de l'Aube, 2003, 277 p.

BRONFENBRENNER, Urie. *The ecology of human development: Experiments by nature and design.* Cambridge: Harvard University, 1979, 330 p.

CADOLLE, Sylvie. *Être parent, être beau-parent: La recomposition de la famille*. Paris : Éditions Odile Jacob, 2000, 304 p.

CADOLLE, Sylvie. «Mutations des rôles parentaux», *Informations sociales*, n° 93, 2001, p. 108-119.

CANADA. STATISTIQUE CANADA. «Familles de recensement selon le nombre d'enfants à la maison», *Recensement du Canada 2001. Canada en statistiques, Familles* [en ligne]. Ottawa : Statistique Canada, 2003. http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/famil50f_f.htm (consulté le 4 juillet 2003).

CANADA. STATISTIQUE CANADA. «Le nombre d'unions libres continue de monter en flèche» [en ligne], Ottawa, Statistique Canada, [s.d.]

CANADA. STATISTIQUE CANADA. *Profil des familles et des ménages canadiens: la diversification se poursuit*. Ottawa : Statistique Canada, 2002. 37 p. (Série analytique du recensement de 2001 ; 003)

CANADA. STATISTIQUE CANADA. «Québec : la plus importante proportion de catholiques romains», *Recensement 2001. Les religions au Canada* [en ligne]. Ottawa : Statistique Canada, 2003. <http://www12.stacan.ca/français/census01> (consulté le 4 juillet 2003).

CANADA. STATISTIQUE CANADA. «Recensement 2001 sur la diversité ethnoculturelle au Québec par Statistique Canada» [en ligne]. Ottawa : Statistique Canada, 2003. <http://www.consilinterculturel.gouv.qc.ca/publications> (consulté le 23 juillet 2003).

CASTELAIN MEUNIER, Christine. «La complexité contemporaine de la répartition et de la prise des places parentales», dans Chantal Zaouche-Gaudron, (dir). *La problématique paternelle*. Ramonville Saint-Agne : Éditions Érès, 2001, p. 123-176. (Petite enfance)

CASTELAIN MEUNIER, Christine. *La place des hommes et les métamorphoses de la famille*. Paris : PUF, 2002, 192 p. (Collection Sociologie d'aujourd'hui).

CASTELAIN MEUNIER, Christine. «Paternité, virilité et identité», dans Chantal Zaouche-Gaudron, (dir). *La problématique paternelle*. Ramonville Saint-Agne : Éditions Érès, 2001, p. 169-176. (Petite enfance)

CASTELLI, Mireille D ; DALLARD, Éric-Olivier. *Le nouveau droit de la famille au Québec: projet de Code civil du Québec et Loi sur le divorce*. Québec : Presses de l'Université Laval, 1993, 526 p. (Bibliothèque juridique).

COMMAILLE, Jacques ; Strobel, Pierre ; Villac, Michel. *La politique de la famille*. Paris : Éditions La Découverte, 2002, 118 p. (Collection Repères ; n° 352).

CÔTÉ, Christian. «Conférence sur les fonctions et les compétences parentales : ce qu'elles sont, comment les identifier, et comment les supporter dans l'intervention», Journée pédopsychiatrique du Pavillon Roland-Saucier : *Père et mère : les deux font la paire : rôles et responsabilités parentales*, Chicoutimi, 27 octobre 2000, 25 pages (Texte préparé pour la conférence et l'atelier.). [en ligne] <http://www.regroupement.net/pedopsychiatrie.htm>. (Consulté le 15 avril 2003).

COUET, Jean-François ; Davie, Anne. *Dictionnaire de l'essentiel en sociologie*. Paris : Éditions Liris, 2002, 175 p. (Collection Dictionnaire de l'essentiel).

CUYVERS, Peter; KIELY, Gabriel. « La famille sur le Grand Huit de la vie », *Family Observer*, Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes , n° 2, 2000, p. 4-12.

DANDURAND, Renée B.; Kempeneers, Marianne. « Pour une analyse comparative et contextuelle de la politique familiale au Québec », *Recherches sociographiques*, XLIII, 2000, p. 49-78.

DANSEREAU, Francine ... [et al.]. *Logement social et abordable, cibler les interventions sur le marché du logement pour en maximiser l'impact sur les conditions résidentielles des ménages à faible revenu*. Mémoire présenté à la Commission de l'aménagement du territoire. [Québec (Province)]: Centre urbanisation, culture et société, Institut national de la recherche scientifique, 2002, 22 p.

DESCARRIES, Francine; CORBEIL, Christine. « Des mots pour dire la maternité », dans Francine Descarries et Christine Corbeil, (dir.). *Espaces et temps de la maternité*. Montréal: Les Éditions du remue-ménage, 2002, p. 523-538.

DUBEAU, Diane. *Portraits des pères*. [Ottawa: Institut Vanier de la famille, 2002], 34 p

DULAC, Germain. « La configuration du champ de la paternité: politiques, acteurs et enjeux », dans Germain Dulac et Nadine Lefaucheur, (dir.). « Politiques du père », *Lien social et politiques*, RIAC, n° 37, printemps. Montréal: Institut national de la recherche scientifique (INRS-Culture et Société), 1997, p. 133-143.

DUVAL, Luce. *Aspects économiques de la vie des jeunes familles biparentales: état de la question*. Sainte-Foy: INRS Culture et société, 1997, 122 p.

DUXBURY, Linda; HIGGINS, Chris; JOHNSON, Karen. *An Examination of the Implications and Costs of Work-Life Conflict in Canada*. [Ottawa]: Santé Canada, 1999, 98 p.

DUXBURY, Linda; HIGGINS, Chris. *Work-Life Balance in the New Millennium: Where Are We? Where do we Need to Go?* Ottawa: Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 2001, 80 p.

FAGNANI, Jeanne; LETABLIER, Marie-Thérèse. « S'occuper des enfants au quotidien: mais que font donc les pères? », *Droit social*, n° 3, mars, 2003, p. 251-259.

GARON, Muriel. *Pauvreté et droit au logement en toute égalité: une approche systémique*. [Montréal: Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse], 1997, 93 p.

GRENIER, Éric. « L'emploi du temps », *Jobboom Magazine*. [en ligne]. été 2003 <http://www.jobboom.com/jobmag/18-02-extrait.html>. (Consulté le 12 juin 2003).

HURSTEL, Françoise. « Les fonctions du père dans la société contemporaine postindustrielle: enjeux anthropologiques et subjectifs », dans Chantal Zaouche-Gaudron, (dir). *La problématique paternelle*. Ramonville Saint-Agne: Éditions Érès, 2001, p. 61-74.

JOYAL, Renée... [et al]. *La prise en charge des enfants à la suite des ruptures d'unions au Québec: contexte général et rôle du système judiciaire*. Rapport de recherche présenté au Ministère de la Justice et au Ministère de la Famille et de l'enfance du Québec. [Québec: s.n.], 2002, [80] p.

KAUFMANN, Jean-Claude. *Égo: pour une sociologie de l'individu*. Paris: Nathan, 2001, 288 p. (Essais & recherches).

KEMPENEERS, Marianne; DANDURAND, Renée B. «L'enfant à risque: discours scientifiques et interventions publiques», *Éthique publique*, vol. 3, n° 1, 2001, p. 138-145.

LAJOIE, Christine. *La municipalité: un lieu de qualité pour les familles*. Québec: Direction des communications, ministère de l'Emploi de la Solidarité Sociale et de la Famille, 2003, 23 p.

LAMBRICHS, Louise L. «De l'art... d'incommoder les pères?», *Le Nouvel Observateur*, décembre 2002-janvier 2003, p. 6-11.

LE BORGNE-UGUEN, Françoise. «Des styles familiaux au rôle parental...», dans Daniel Coum, (dir.). *Des parents! À quoi ça sert?*. Ramonville Saint-Agne: Éditions Xérès, 2001, p. 99-124.

MARCIL-GRATTON, Nicole; LE BOURDAIS, Céline. *La conciliation famille-travail comme facteur de stress: multiplicité des situations et diversité des besoins de soutien des familles au Québec*. Québec; Montréal: Centre interuniversitaire d'études démographiques, Université de Montréal/Institut national de la recherche scientifique, [2000], 25 p.

MARQUET, Jacques. «Évolution et déterminants des modèles familiaux», [En ligne]. Bruxelles: Université catholique de Louvain, [s.d.], p. 4-6.

MATTE, Denis; BALDINO, Domenico; COURCHESNE, Réjean. *L'évolution de l'emploi atypique au Québec*. Québec: ministère du Travail; Les Publications du Québec, 1998, 88 p.

NEYRAND, Gérard. *L'enfant, la mère et la question du père: un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*. Paris: PUF, 2000, 394 p. (Éducation et formation. Recherches scientifiques).

NEYRAND, Gérard. «Petite enfance et parentalité: une évolution contradictoire des savoirs», dans *Comprendre la famille: Actes du 6^e symposium de recherche sur la famille, Trois-Rivières, Québec, 1-2 novembre 2001*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, 2002, p. [7]-27.

PITROU, Agnès. «Enfants confiés, parents méfiants?», *Informations sociales*, n° 93, 2001, p. 136-145.

POURTOIS, Jean-Pierre; DESMET, Huguette; NIMAL, P. «L'éducation familiale à l'épreuve de la nouvelle civilisation», dans Jean-Pierre Pourtois et Huguette Desmet. *Le parent éducateur*. Paris: PUF, 2000, p. 13-29. (Collection Éducation et formation. Biennales de l'éducation et de la formation).

PRESSER, Harriet B. «Toward a 24 hour Economy: The U.S. Experience and Implications for the Family», dans Vannoy, Dana et Paula J. Dubeck (dir.). *Challenges for Work and Family in the Twenty-First Century*. New York: Aldine De Gruyter, 2000, p. 39-47.

PRONOVOST, Gilles. «Temps de travail, temps familial, temps sociaux». Communication prononcée à la *Conférence Nord-Amérique. Du temps pour la famille: c'est l'affaire de tous!*, Montréal, 23 au 26 mai 2003, [8 p.]. [Texte obtenu de l'auteur]

QUÉBEC (PROVINCE). ASSEMBLÉE NATIONALE. COMMISSION PERMANENTE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. *Mandat d'initiative sur le logement social et abordable: document de consultation*. Québec: Assemblée nationale, Secrétariat des commissions, 2002, 94 p.

QUÉBEC (PROVINCE). CONSEIL DE LA FAMILLE. *La paternité: les transformations sociales récentes*. Québec: le Conseil, 1993, 93 p (Études et recherches; no 4)

QUÉBEC (PROVINCE). CONSEIL DE LA FAMILLE. *Rapport de consultation. Nécessaire paternité... essentielle parentalité*. Québec: le Conseil, 1994, 84 p.

QUÉBEC (PROVINCE). CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Démographie et famille: Avoir des enfants un choix à soutenir*. Avis. Québec: le Conseil, 2002, 110 p.

QUÉBEC (PROVINCE). CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. «Être parent et s'appauvrir, être enfant et en souffrir». Conférence de M^{me} Nicole Boily, présentée, au Congrès Bâtisseurs d'avenirs, Québec, 24 novembre 2002, 17 p.

QUÉBEC (PROVINCE). CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Les familles avec adolescents entre le doute et l'incertitude: Rapport 2001-2002 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*. Québec: Le Conseil, 2002, 119 p.

QUÉBEC (PROVINCE). CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Famille-travail, comment conciliez-vous?: Enquête dans six entreprises*. Québec: le Conseil, 2003, 32 p.

QUÉBEC (PROVINCE). CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Une fiscalité au service de la famille*. Mémoire présenté à la Commission des finances publiques. Québec: le Conseil, 1999, 24 p.

QUÉBEC (PROVINCE). CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Forum sur le soutien économique aux familles: Cahier du participant*. Québec: le Conseil, 2003, 60 p.

QUÉBEC (PROVINCE). CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Mémoire sur le projet de politique en matière d'action communautaire*. Québec: le Conseil, 2000, 23 p.

QUÉBEC (PROVINCE). CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Pour une plus grande complicité entre les familles et les écoles*. Avis. Québec: le Conseil, 2000, 40 p.

QUÉBEC (PROVINCE). INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. «Enfants de moins de 25 ans dans les familles selon la taille de la fratrie, Québec, 1951-2001» [en ligne]. Québec: Institut, 2003, <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstats/societe> (consulté le 18 juillet 2003).

QUÉBEC (PROVINCE). INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002). Les nourrissons de 5 mois : vie conjugale des parents*. Québec : Institut de la statistique du Québec, 2000, 54 p. (Collection la santé et le bien-être; vol. 1, n° 11)

QUÉBEC (PROVINCE). INSTITUT DE STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002). De la naissance à 29 mois : Grandir dans un environnement en changement*. Québec : Institut de la statistique du Québec, 2002, 65 p. (Collection la santé et le bien-être; vol. 2, n° 2).

QUÉBEC (PROVINCE). INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ) 1998-2002. De la naissance à 29 mois : L'horaire de travail des parents, typique et atypique, et les modalités de garde des enfants*. Québec : Institut de la statistique du Québec, 2003, 55 p. (Collection la santé et le bien-être; vol. 2, n° 10)

QUÉBEC (PROVINCE). INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. «Familles avec enfants selon la structure et le nombre d'enfants de moins de 25 ans, Québec, 1951-2001» [en ligne]. Québec : Institut, 2003, <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/familles> (consulté le 18 juillet 2003).

QUÉBEC (PROVINCE). INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. «Naissances selon l'état matrimonial des parents, Québec, 1951-2002» [en ligne]. Québec : Institut, 2003, <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie> (consulté le 21 juillet 2003).

QUÉBEC (PROVINCE). INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. «Population totale selon les confessions les plus importantes, régions administratives du Québec, 2001» [en ligne]. Québec : Institut, 2003. <http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/lequebec> (consulté le 18 juillet 2003).

QUÉBEC (PROVINCE). INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Portrait social du Québec : données et analyses*. Québec : Institut, 2001, 629 p. (Collection les conditions de vie).

QUÉBEC (PROVINCE). INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Rapport d'enquête sur les besoins des familles en matière de service de garde éducatifs*. Québec : Institut de la statistique du Québec, Direction de la méthodologie et des enquêtes spéciales, 2001, 106 p.

QUÉBEC (PROVINCE). INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. «Répartition des familles biparentales dont la mère est âgée de 20 à 44 ans selon la situation des deux parents vis-à-vis l'emploi, Québec, 1976-2002» [en ligne]. Québec : Institut, 2003, <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/>.

QUÉBEC (PROVINCE). INSTITUT DE LA STATISTIQUE DE QUÉBEC. «Revenu moyen des familles selon le type de famille, avant et après impôt, en dollars constants» [en ligne]. Québec : Institut, [s.d.]. <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe>

QUÉBEC (PROVINCE). MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Implantation ou mise à jour d'une politique familiale : Soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC*. Sillery; Québec : Direction des communications, 2003, 20 p.

QUÉBEC (PROVINCE). MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE. *Scénarios de développement et de financement pour assurer la pérennité, l'accessibilité et la qualité des services de garde: consultation 2003*. Québec: le Ministère, 2003, 36 p.

QUÉBEC (PROVINCE). SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE FAMILIALE. *La politique familiale: énoncé des orientations et de la dynamique administrative*. [Québec(Province)]: le Secrétariat, 1987, 16 p.

QUÉNIART, Anne. «La paternité sous observation: des changements, des résistances mais aussi des incertitudes», dans Francine Descarries et Christine Corbeil, (dir). *Espaces et temps de la maternité*. Montréal: Les Éditions du remue-ménage, 2002, p. 501-522.

QUENTEL, Jean -Claude. «Parentalité, parenté, paternité», dans Daniel Coum, (dir). *Des parents! A quoi ça sert?* Ramonville Saint-Agne: Éditions Xérès, 2001, 183 p.

ROCHETTE, Maude. *Le travail atypique des parents et la garde des enfants: description du phénomène et recension des expériences étrangères de garde à horaires non usuels*. Québec: Le ministère de la Famille et de l'Enfance, 2003, 86 p.

SAINT-JACQUES, Marie-Christine; PARENT, Claudine. *La famille recomposée: une famille composée sur un air différent*. Montréal: Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, 2002, 135 p. (La collection de l'Hôpital Sainte-Justine pour les parents)

SAINT-PIERRE, Marie Hélène. *Évaluation des projets-pilotes de garde à horaires non usuels: version abrégée*. Québec: Direction des communications et de la gestion documentaire, ministère de la Famille et de l'Enfance, 2002, 25 p.

SAUNDERS, Ron; MAXWELL, Judith. (2003). *Évolution du marché du travail: Grands défis que doit relever le Canada*. Document préparé pour Développement des ressources humaines Canada. [Ottawa]: Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, [2003], 9 p.

de SINGLY, François. «Le lien privé entre proches», *Information sociales*, n° 66, 1998, p. 62-71.

de SINGLY, François. «La place de l'enfant dans la famille contemporaine», dans Jean-Pierre Pourtois et Huguette Desmet, (dir). *Le parent éducateur*. Paris: PUF, 2000, p. 67-83. (Collection Éducation et formation).

de SINGLY, François. *Sociologie de la famille contemporaine*. Paris: Nathan, © 1993, 128 p. (Collection 128. Sociologie; 37)

de SINGLY, François. *Le Soi, le couple et la famille*. Paris)

THÉRY, Irène. *Couple, filiation et parenté aujourd'hui: Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*. Paris: Éditions Odile Jacob/La documentation française, 1998, 413 p.

TREMBLAY, Diane-Gabrielle; VILLENEUVE, Daniel. «Aménagement et réduction du temps de travail: concilier emploi, famille et vie personnelle», *Loisir et Société/Society and Leisure*, 20, 1. Québec: Presses de l'Université du Québec, 1997, p. 111

TREMBLAY, Diane-Gabrielle. «La difficile articulation des temps sociaux: concilier la vie familiale et la vie professionnelle», *Interventions Économiques* [en ligne], n° 31, juin 2003

TREMBLAY, Diane-Gabrielle. *La vie en double. Les difficultés des pères et des mères en matière d'articulation emploi-famille*. Rapport sur la démarche qualitative emploi-famille (études de cas par entrevues). [Québec: Télé-Université], 2001, 82 p.

RAPOPORT, Benoît; LE BOURDAIS, Céline. «Temps parental et formes familiales», *Loisir et Société/Society and Leisure*, 24, 2. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, 2001, p. 585-617.

SAUVÉ, Roger; *L'État du budget de la famille canadienne*. Rapport 2001. [Ottawa]: Institut Vanier de la famille, [2001]. 33 p.

VALOIS, Jocelyne. *Sociologie de la famille au Québec*. Anjou: Les Éditions CEC inc., 1998, 333 p.

WORLD TOURISM ORGANIZATION BUSINESS COUNCIL. *Changes in Leisure Time – The Impact on Tourism*. Madrid: 1999, 151 p.

Louis Parent





Pour préparer ce rapport, le Conseil de la famille et de l'enfance a tenu quatre séances de consultation publique ayant pour thème *Les parents au quotidien*:

Première consultation :
Montréal, le 29 avril 2003

Deuxième consultation :
Joliette, le 30 avril 2003

Troisième consultation :
Québec, le 6 mai 2003

Quatrième consultation :
Gaspé, le 14 mai 2003

Un document de consultation *Parents au quotidien* a été préparé à cet effet et des rapports de ces consultations ont été rédigés.

Nous tenons à rendre hommage à toutes les personnes rencontrées pour leur disponibilité et leur précieuse collaboration. Les échanges que nous avons eus ont éclairé le Conseil dans sa réflexion pour élaborer ce rapport.



!. " #. (# " ! / " ! !() (# ! /(* &) . - & (0 1 2 (,+ \$!'() " % * & (& & '() * + ,) + (+ (# ! (, () -') & (!'*)' 4



*Conseil de la famille
et de l'enfance*

Québec 